

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **97 (1961)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

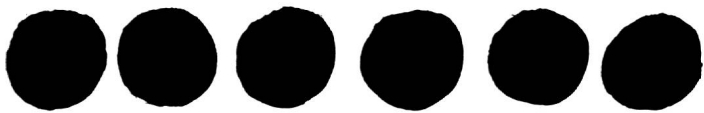
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

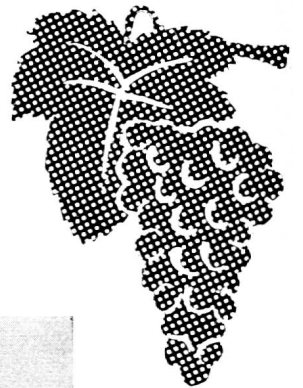
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



1961



VENDANGES



PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL

SPR

Le comité central a tenu séance à Lausanne, le mercredi 18 octobre, sous la présidence d'Ad. Perrot.

Depuis la dernière réunion, en juin, beaucoup de travail s'est effectué et il convenait de reprendre contact, pour faire le point, prendre connaissance de ce qui a été fait et fixer le programme de ce qui doit être abordé au cours de l'hiver.

Tout d'abord, une abondante correspondance nous place devant une foule de petits problèmes dont la solution n'est pas toujours aisée, mais que le comité examine en cherchant à sauvegarder les intérêts de tous.

On évoque le congrès de Bienne, en 1962 : les commissions continuent leur travail de préparation et la maquette de la couverture prévue pour le rapport général nous est présentée ; elle est très moderne, et plaira certainement aux jeunes et à ceux qui veulent le rester.

La crise qui depuis plusieurs années troublait le comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger a eu pour résultat la diminution de deux des associations constituantes, la Schweitzerhilfe et la Nouvelle Société Helvétique. Le comité, tel qu'il existait doit donc se dissoudre. Cependant, les associations du corps enseignant suisse sont décidées à ne pas abandonner nos collègues des écoles suisses à l'étranger et étudient la création d'un nouvel organisme qui reprendrait cette tâche. Nos représentants sont donc chargés de poursuivre les négociations.

Un grand nombre de congrès, conférences, stages etc. ont eu lieu au cours de l'été. Des délégués de la SPR ont assisté à plusieurs d'entre eux. Des comptes rendus en ont paru ou paraîtront prochainement dans l'« Educateur ».

La séance des correspondants de l'« Educateur » et du Bulletin et des présidents de sections est fixée au samedi 9 décembre.

Quant à l'assemblée extraordinaire des délégués SPR, elle aura lieu à Yverdon, le 13 janvier 1962. Elle aura à examiner surtout le projet de révision des statuts.

Nos statuts datent de 1936. Au cours des dernières 25 années, les tâches de la SPR se sont considérablement accrues, le travail du comité central est devenu si absorbant qu'il est souvent impossible de l'accomplir de façon approfondie. Il s'agit donc d'abord, d'une mise au point des statuts de 1936, mais aussi d'apporter dans la composition du comité un certain nombre de réformes qui le mettraient mieux à même de faire face à ses obligations.

C'est à l'étude du projet que le comité a consacré la deuxième partie de sa séance. Il va sans dire que le comité n'entend pas placer les sections devant un fait accompli. Dès que le projet sera préparé, il sera mis à la disposition des sections qui l'étudieront, l'amendront, l'accepteront ou le refuseront.

Cela promet de belles discussions !

G.W.

VAUD

VAUD

En attendant la « manne »

Sous ce titre R. Nicole, Lausanne, nous fait parvenir les lignes qui suivent, destinées à notre bulletin.

Il est clair que les colonnes de notre journal sont ouvertes à tous les collègues. Le Comité central tient toutefois à préciser qu'il ne suit pas nécessairement ces correspondants occasionnels dans leurs idées ou dans la manière d'exprimer ces idées, pas plus que dans le ton qu'ils jugent bon d'employer.

Le CC regretterait que les idées et les sentiments personnels de ces correspondants fussent pris pour l'opinion et l'état d'esprit général de la SPV.

Le Grand Conseil a réadapté tous nos traitements. Il a même admis l'effet rétroactif au 1er avril 1961. Nous nous apprêtons donc tous à toucher une « manne » bien venue.

Je voudrais pourtant attirer l'attention sur un point. En janvier dernier, l'assemblée générale de la SPV n'avait-elle pas admis, au rang de ses revendications essentielles, la revalorisation des allocations pour enfants ? Or, si je suis bien informé, le projet initial du Conseil d'Etat prévoyait de faire passer de 25 à 30 francs l'allocation mensuelle par enfant. Ce n'était pas révolutionnaire, mais néanmoins cette proposition (beaucoup trop modeste à notre avis) n'eut pas l'heur de plaire aux députés représentant les milieux patronaux au sein de la commission du Grand Conseil. Devant leur menace de « torpiller » tout le projet si cette augmentation était maintenue, la majorité des députés représentant les salariés ont jugé prudent de battre en retraite. En compensation, ils ont proposé une augmentation de l'indemnité de ménage, augmentation assez facilement admise, pour la bonne raison que l'in-

demnité de ménage est à peu près inconnue dans l'industrie privée.

— Vous toucherez tout autant, et même davantage... N'est-ce pas là l'essentiel ? m'a déclaré un député.

Il faut, en effet, avoir bien mauvais caractère pour s'insurger contre un « marchandage », si parfait, que chacun y trouve son bénéfice (immédiatement, du moins !).

Sommaire

Partie corporative : Comité central SPR. — Vaud. Merci à beaucoup de personnes. — En attendant la manne. — Association vaudoise des maîtres de gymnastique. — Echallens. — Educatrices des petits. — Claudine Favre. — Université populaire de Lausanne. — Liste des brevets. — Quand les régents s'amusent. — Genève. Syndicat de l'enseignement. — Arts et loisirs. — A la CIA. — Neuchâtel. Cartel. — Institut neuchâtelais. — Pro-Tramponne. — Recours. — Bienvenue. — Service d'échange SPR.

Pourtant ce marchandage absurde ne résout rien. La justification des 300 francs d'augmentation que subit l'indemnité de ménage d'un couple sans enfant, très à l'aise avec son double salaire, paraît délicate, quand ce sont les familles vivant sur un seul traitement qui rencontrent des difficultés financières croissantes!

« A travail égal, salaire égal! » bien sûr! Mais nos collègues femmes ont assez de jugement et de cœur pour comprendre que ce principe ne pourra passer dans la pratique que le jour où l'on reconnaîtra, d'une manière tangible, l'importance du rôle joué par la mère, première éducatrice de l'enfant. Actuellement, l'allocation

pour enfant constitue l'embryon de ce « salaire » de la mère retenue au foyer par l'âge ou le nombre de ses enfants. La réadaptation de l'allocation pour enfant au coût de la vie est urgente, non seulement pour les fonctionnaires de l'Etat, mais pour tous les salariés. La Confédération l'a compris qui fait passer son montant mensuel de 15 fr. à 37 fr. 50 dans certains cas. Souhaitons que, sous la pression de la SPV, le canton de Vaud fasse bientôt mieux encore. Car, ne craignons pas de l'affirmer, ce ne sont pas les ménages qui assurent la pérennité de notre peuple, mais les familles.

R. Nicole.

Merci à beaucoup de personnes...

Chaque collègue a reçu une feuille explicative concernant la revalorisation de son salaire. Au moment où paraîtront ces lignes, chacun aura même « touché » une gentille petite somme correspondant à « l'effet rétroactif » pour sept mois.

Nous sommes tous persuadés que cette amélioration de traitement n'est que justice; je crois cependant me faire l'écho de la très grande majorité des collègues en exprimant ici la reconnaissance du corps enseignant, en adressant quelques « merci ».

Merci d'abord à ceux qui ont œuvré de longs mois durant à l'élaboration de nombreux projets, et ont vaillamment défendu nos intérêts; je pense à la Commission de la « Fédération » et particulièrement à notre collègue Pierre Vuillemin.

Merci à la Commission extraparlamentaire qui a étudié le problème avec beaucoup d'objectivité.

Merci au Conseil d'Etat qui s'est d'emblée montré favorable au projet présenté par la Commission.

Merci enfin au Grand Conseil qui a admis ce même projet à une confortable majorité et qui a su trancher de manière très vaudoise mais satisfaisante la délicate question de « l'effet rétroactif ».

Ce serait grande injustice si nous oublions dans nos remerciements le Département des finances: 1^o pour la rapidité avec laquelle ses services ont fait les calculs concernant plus de 6000 fonctionnaires et employés; 2^o pour la feuille claire et explicite qu'il a adressée à chacun.

Un collègue qui désire garder l'anonymat propose que notre reconnaissance se manifeste de manière tangible, par un geste de solidarité à l'adresse d'une œuvre de chez nous. Comme les premiers effets de cette revalorisation se font sentir au moment des vacances d'automne, ce collègue propose que nous fassions tous un modique...



don de Fr. 5.- à



Vacances des Jeunes



De cette manière, nous permettrons à des jeunes moins favorisés que nous de jouir de vacances l'an prochain; nous encouragerons aussi l'œuvre de collègues qui luttent avec désintéressement et enthousiasme pour un bel idéal. Si certains préfèrent destiner leur don à une autre œuvre, ils pourront naturellement le préciser.

Le CC ainsi que de nombreux collègues consultés souscrivent pleinement à cette proposition.

Versez donc tous sans tarder votre part au CCP, Société pédagogique vaudoise II 2226, Lausanne, en précisant au dos du coupon: « Vacances des jeunes » (ou tout autre destination). Au nom du CC: G. Ehinger. Merci.

Association vaudoise des Maîtres de gymnastique

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les cours suivants:

1er et 8 novembre: **Engins et trampoline.**

Ce cours aura lieu dans la salle de gymnastique

No 2 du collège de Béthusy. Inscription auprès du directeur: M. R. Clément, maître de gymnastique, chemin de la Fauvette 26, Lausanne.

11 novembre: **Les bases de l'enseignement du basket à l'école.**

Ce cours sera donné dans les salles de gymnastique

du collège du Belvédère. Il sera dirigé par M. Laverne, professeur d'éducation physique à l'Académie de Grenoble. Inscription auprès de M. R. Yersin, Rolliez 12, Vevey.

15 novembre : **Tournoi de basket-ball.**

Ce tournoi aura lieu dans les salles de gymnastique du Belvédère. Inscription auprès de l'organisateur : M. Moreillon, maître de gymnastique, Vosges 10, Pully.

Remarques : Ces cours débiteront à 14 h. 15. Invitation cordiale à tous. Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire, en s'annonçant au directeur, deux jours avant l'ouverture du cours. Assurance facultative : 2 fr. 80.

Pour le Comité AVMG : R. Yersin.

Echallens

Mardi 31 octobre, à 16 h. 45, **leçon spéciale de gymnastique.** Venez tous !

Educatrices des petits

Notre assemblée annuelle aura lieu le samedi 11 novembre, à 15 heures, au Château d'Ouchy.

15 heures : Séance administrative. Thé offert par l'association.

17 heures : « Israël », conférence du Dr Bergier, chef du service de l'Enfance.

19 heures : Dîner au Château d'Ouchy.

Soyez nombreuses à venir soutenir notre groupement !

* * *

Les collègues qui n'auraient pas répondu à notre enquête sur le matériel Montessori peuvent encore renvoyer leur questionnaire jusqu'au 1er novembre.

Le Comité.

† Claudine Favre

Une nouvelle fois, la section d'Yverdon de la SPV est brutalement et douloureusement endeuillée. L'accident mortel survenu à notre jeune collègue, Mlle Claudine Favre, a jeté la consternation dans tout le corps enseignant du Nord vaudois.

La courte carrière de Mlle Favre débuta à Provence en 1959. En possession d'un brevet d'enseignement pour les classes semi-enfantines, elle quitta le pied du Jura pour venir enseigner à Suchy, non loin de son village natal de Corcelles. C'est là, près de sa famille à laquelle elle était restée très attachée, dans sa paroisse, que sa vocation d'éducatrice put s'épanouir pleinement. Dans ce milieu qu'elle connaissait bien, ses dons variés trouvèrent rapidement à se manifester. Partout où son activité bienfaisante s'exerçait, que ce soit au sein du groupement de jeunesse de sa paroisse, du Chœur mixte de son village ou de la Société pédagogique, sa souriante gentillesse, sa prévenance, lui attirèrent toutes les sympathies. Son extrême réserve, son tact, étaient les marques d'une solide éducation et d'un grand respect pour les valeurs établies. Toujours soucieuse d'apporter à sa tâche d'éducatrice le meilleur d'elle-même, elle ne négligeait aucune occasion de se perfectionner.

Mais c'est dans sa classe que Claudine Favre était véritablement à sa place, créant autour d'elle une atmo-

sphère sereine et apaisante, propice à un travail fécond. Elle fut, pour ses jeunes élèves, ce rayon de soleil qui, chaque matin, éclairait leur esprit avide de chaleur et de connaissances nouvelles.

Veuille sa famille si cruellement éprouvée trouver ici l'expression de notre très vive et très profonde sympathie.

J. P. B.

L'Université populaire de Lausanne

Au corps enseignant de la Broye, haute, moyenne et basse

Chers collègues institutrices et instituteurs.

Vous avez parcouru dans un dernier numéro de ce journal la liste des cours de l'Université Populaire, section de la Broye. Voici cette liste, pour mémoire, avec quelques détails :

Payerne. — Histoire de la philosophie.

Mercredi soir, toutes les deux semaines (Collège secondaire, de 19 h. 55 à 21 h. 25) : **Pédagogie familiale** (Les conditions familiales et sociales du développement intellectuel de l'enfant), cours donné par M. Frank Ramseyer, psychologue, professeur de psychologie à l'Ecole normale et au Gymnase de jeunes filles, à Lausanne.

Moudon. — Problèmes et idées clé de la science actuelle Histoire de la musique.

Renseignements : Payerne, librairie Vuilleumier; Moudon, Pharmacie Moudonnaise; par correspondance, Secrétariat de l'Université populaire, Case postale, Moudon.

J'attire plus particulièrement votre attention sur le deuxième cours : **Pédagogie familiale.** Si ce cours peut être utile aux parents-régents que nous sommes ou serons, à combien plus forte raison rendra-t-il service aux parents de nos élèves si souvent désarmés devant la « méchanceté » de leurs enfants. La première soirée a été une réussite; un nombreux auditoire en a vivement profité. Mais qu'est-ce qu'un nombreux auditoire par rapport à la multitude de ceux qui n'étaient pas là et qui sont conscients de leurs difficultés éducatives au point d'avoir soif d'apprendre.

Chers collègues, montrez à ces parents-là, que vous côtoyez chaque jour, la source qu'ils cherchent. Le Moïse de cette source est Frank Ramseyer. Son bâton est la psychologie appliquée à l'éducation familiale. Et je vous promets, après prise d'échantillon, que l'étau de son rocher est claire. Il se défie des morts; il veut que la pensée passe et il y parvient. Psychologie oblige.

Trouverez-vous dans votre village une âme charitable et sa voiture pour transporter chaque quinzaine une pincée d'assoiffés à Payerne, au collège secondaire, entrée par la cour de l'Abbatiale, salle de cours au sommet de l'escalier extérieur. Essayez ! J'y suis arrivé. C'est facile. Rien n'empêche de suivre le cours à partir de la deuxième soirée, qui aura lieu le mercredi 1er novembre 1961, à 19 h. 55.

Bien cordialement.

Jacques Blanc

Liste des brevets décernés le 21 octobre 1961

Section des instituteurs pour les classes primaires : MM. Gérald Auberson, à Lausanne; André Brun, à Lausanne; Jacques Cherpillod, à Vucherens; Roland Logoz, à Lausanne; Philippe Pasche, à Lausanne; Jacques-André Rey, à Lausanne; Jean-Pierre Richner, à Lausanne; Luc Roehrich, à Rougemont.

Section des maîtresses pour les classes primaires :

Mlles Micheline Borloz, à Planchamp s/Clarens; Françoise Bornand, à Payerne; Françoise Buffat, à Le Lieu; Pierrette Cavegn, à Vevey; Danielle Croci, à Territet; Marianne Furer, à Pully; Marguerite Geiser, à Payerne; Michèle Girard, à Lausanne; Marianne Golay, à Le Sentier; Marianne Graf, à Lausanne; Liliane Maendly, à Châtillens; Méry-Anne Martin, à La Tour-de-Peilz; Françoise Quillet, à Vevey; Anne-Lise Roth, à Lausanne; Madeleine Savary, à Payerne; Claudette Tardent, à Lausanne; Mme Alice Vaucher-Oulevey, aux Monts-de-Corsier; Monique Villard, à Lausanne; Arlette Wälti, à Lausanne; Josiane Waridel, à Lausanne; Elda Zweifel, à Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes ménagères :

Mme Geneviève Blanc-Cronn, à Payerne; Mlles Christiane Borghans, à Lausanne; Renée-Noëlle Cavin, à Pully; Hélène Cusin, à Moudon; Josiane Delaporte, à Morges; Marie-Luce Dreyer, à Lausanne; Christiane Regamey, à Lausanne; Ginette Rietschi, à Nyon; Catherine Schneiter, à Pully; Heidi Walther, à Vevey.

Mlle Marinette Graser, à Travers, obtient le diplôme pour l'enseignement privé.

Section des maîtres et des maîtresses pour les classes de développement (enfants déficients) : Mmes Ginette Cornu-Nicolier, à Orbe; Nelly Piguet-Roy, à Aubonne; MM. Jacques Julmy, à Bretonnières; Claude Meylan, à Echichens.

Section des maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines : Mme Madeleine Pellegrinelli-Kamber, à Lausanne.

Au total, 44 brevets et un diplôme.

Quand les « régents » s'amuse

La soirée magistralement organisée par les comités de l'APEL et de la SPL à Pully a remporté un plein succès.

Avant le lever du rideau, le président de l'APEL, M. Louis Vivian, salue l'assistance en termes fort galants, lui souhaite bienvenue et bonne soirée.

La pièce de A. Koestler, « Le Bar du Crépuscule » fut enlevée avec brio par une troupe jeune et dynamique. Nos remerciements et nos félicitations à ces actrices amateurs, aux musiciens qui accompagnèrent ces 4 actes ainsi qu'au compositeur, tous futurs collègues élèves de l'EN.

Au « verre de l'amitié », d'aimables paroles furent prononcées par MM. P. Oguey, conseiller d'Etat et G. Jaccottet, municipal de Lausanne qui honorèrent cette soirée de leur présence.

L'orchestre Léo Normand permit aux amateurs de danse de terminer tard mais très agréablement cette soirée en tout point réussie.

Un vif merci aux organisateurs !

A l'année prochaine.

G. Ech.

GENÈVE

GENÈVE

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT

Nous convions tous nos membres à notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** qui aura lieu le **mercredi 8 novembre, à 17 heures, rue des Chaudronniers 16.** **LE COMITÉ.**

Visites du Musée

Notre Musée d'art et d'histoire renferme une foule de richesses de tous ordres et qui, pour la plupart, sont inconnues ou mal connues du public genevois.

Afin de combler cette lacune dans une certaine mesure, l'Association « Arts et Loisirs de Genève » organise une série de *visites de notre Grand Musée*. Offertes gratuitement à nos membres ALG auxquels peuvent se joindre tous nos collègues UIG, ces visites seront commentées par M. Brijnik, de l'Unesco et conservateur du Bureau des Estampes.

Œuvres d'art, témoins historiques et reconstitutions seront présentés d'une manière simple et savante à la fois. Ainsi, nous aurons le loisir d'enrichir nos connaissances en la matière et de développer notre culture en ce domaine.

Nul doute que nombreux seront ceux et celles qui voudront profiter de la magnifique aubaine qui leur est si généreusement présentée.

Alors, qu'ils prennent note du calendrier fixé :

1961 : 13 et 27 novembre, 11 décembre.

1962 : 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars.

Rendez-vous à 20 heures dans le grand hall, côté rue Charles-Galland.

R. Chabert.

A la C.I.A. — Assemblée des délégués

Le 27 septembre, à l'Aula de l'Université, a eu lieu l'assemblée annuelle des délégués de la C.I.A.

Cette année, le comité a tenté de présenter le rapport

annuel de la caisse sous une forme moins rébarbative que précédemment. Cette initiative a été diversement appréciée ; elle sera améliorée pour l'an prochain ; il faut espérer que ces efforts inciteront tous nos membres à s'intéresser au ménage de la C.I.A. ; il ne faut pas, en effet, que nos collègues, débarrassés du souci de l'assemblée générale, se désintéressent de la marche de nos affaires et laissent aux seuls délégués le soin de suivre l'évolution de la caisse.

L'assemblée des délégués a donc accompli sa tâche statutaire : discussion et approbation des rapports annuels. Mais l'intérêt de la séance a été relevé par la lecture de deux déclarations, lues, au nom du comité, par M. le conseiller d'Etat Chamay, président de la C.I.A.

La première expose les intentions du comité pour la couverture financière de l'intégration dans les traitements assurés de la revalorisation de 1961, d'une part, et de l'adaptation des traitements à la cote 180 (1939 = 100 — actuellement les traitements assurés à la C.I.A. sont à la cote 170), d'autre part.

Par cette double augmentation, les traitements assurés seront majorés d'environ 20 %. On imagine bien qu'en temps ordinaires, une mesure d'une telle ampleur creuserait dans le bilan technique un trou considérable et que, pour le combler, des sacrifices très importants seraient demandés à tous.

Heureusement, cette année même, les rentes de vieillesse simples de l'A.V.S. ont été considérablement augmentées (en moyenne de 27 %). La part de nos traitements dont l'assurance incombe à l'A.V.S. va donc être

majorée, et la part assurée par la C.I.A. sera diminuée d'autant, ce qui va faciliter de façon appréciable l'opération envisagée.

Tous calculs faits, et si la revalorisation ne dépasse pas certaines normes, le découvert peut être estimé à 12,5 millions.

Contrairement à la dernière révision des traitements, il n'est pas envisagé de calculer une partie du rappel de cotisation individuellement en prenant pour base la réserve mathématique individuelle. C'est donc une prime moyenne générale qui sera demandée. Pour fixer la durée de paiement de cette prime moyenne, il ne paraît pas possible d'aller au-delà de cinq ans, d'abord parce que nombre de sociétaires auront déjà atteint la limite d'âge durant cette période, et ensuite parce que les rentes A.V.S. seront probablement ajustées en 1967.

Une somme de trois millions pourrait être mise à la charge de la caisse, en escomptant les bénéfices futurs de celle-ci (rappelons que lors des dernières adaptations, une somme de 1 million et demi, avancée dans les mêmes conditions, a été amortie assez rapidement).

On a renoncé, pour le moment, à revaloriser les immeubles de la C.I.A. Cette mesure, qui pouvait sembler justifiée, présente un inconvénient majeur : c'est le risque de voir le taux des revenus immobiliers descendre et compromettre le taux technique de 4% que doit rapporter l'ensemble de nos placements.

Pour le solde, 9 millions et demi, il va falloir recourir à des cotisations supplémentaires : on envisage un taux

de 3% des traitements effectifs majorés de l'allocation de vie chère.

Mais, l'Etat accepterait d'en prendre à sa charge le 2%, laissant le 1% à la charge des sociétaires.

Il va sans dire que si la revalorisation dépassait les normes prévues, le déficit technique s'en trouverait accru et les taux prévus devraient être augmentés.

La deuxième déclaration rappelle les soucis de la commission financière pour le placement des capitaux. Les valeurs mobilières (obligations d'Etat) ne rapportent guère actuellement que 3 ¼ à 3 ¾ %. Si le taux technique de 4% a pu être maintenu, c'est grâce à nos placements sur les immeubles. Malheureusement, « dans la situation actuelle, nous hésitons beaucoup à acheter des immeubles dont le rendement est maigre, malgré des loyers qui nous paraissent souvent excessifs ». De plus, la commission pense que la C.I.A. pourrait jouer un rôle social en construisant elle-même des immeubles pour classes moyennes. La principale difficulté, si on s'engage dans cette voie, c'est de trouver des terrains à des prix acceptables et situés assez près du centre de la ville.

La commission espère que l'Etat ou une autre collectivité publique pourrait aider la C.I.A. en mettant à la disposition de celle-ci des terrains dont il dispose.

Jusqu'ici le comité de la C.I.A. s'était catégoriquement opposé à l'idée de faire construire directement. L'évolution de la situation sur le marché immobilier l'a obligé à reviser sa position. Il n'y a que les fossiles qui ne changent pas.

G. W.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Cartel

Une grave question a nécessité la convocation de l'assemblée des délégués : la démission du président du Cartel, M. Luc de Meuron.

Regrets unanimes ! M. de Meuron était l'actif défenseur de nos intérêts par la voie de cet important organe syndical depuis sa fondation, il y a plus de dix ans. Nous avons eu l'avantage de travailler à ses côtés dès le début. Sa vivacité d'esprit a toujours été l'objet de notre admiration. Nous avons pu nous rendre compte de l'énorme labeur qu'il a fourni pour notre bien. Connaissant parfaitement les conditions et les besoins du corps enseignant et des associations relevant du Cartel, il mit à notre service, sans réserve, les dons de sa brillante intelligence. Rien ne lui échappait et il voyait d'emblée tous les aspects d'un problème, soupesait les arguments comme un juriste, et savait conclure avec clarté. Il prenait aussitôt les mesures qui s'imposaient avec toute la diligence souhaitable. La perte de cet homme hautement compétent et si dévoué ne se mesure pas. C'est à son impulsion, à ses interventions énergiques auprès des autorités que nous devons pour une bonne part les gains obtenus au cours de ces dernières années en matière de traitements et de retraites. Il mena les campagnes avec un dynamisme remarquable.

Son nom a souvent paru dans nos comptes rendus. Aussi nous devons-nous de lui rendre ici-même un hommage de chaleureuse gratitude.

Cette séance était dirigée par M. Roger Hügli, vice-président du Cartel qui ne saurait accepter la succession en raison d'une période de service militaire qui lui est imposée tout prochainement.

Nous sommes heureux d'avoir pu trouver un prési-

dent intérimaire jusqu'au printemps en la personne de M. Marcel Berberat, professeur à la Chaux-de-Fonds et député au Grand Conseil.

M. R. Deppen, secrétaire fédératif, était présent. Il exposa le plan d'action pour les mois qui viennent. Il s'agira de prendre contact avec les autorités. Un grand travail attend et il faudra s'organiser.

Une lettre sera adressée au Comité du Fonds de retraite au sujet de la révision que nous jugeons désirable.

M. Hügli remercia chaudement le secrétaire fédératif de sa très précieuse collaboration.

W. G.

Institut Neuchâtelois

Le Conseil de l'Institut neuchâtelois, où la SPN est représentée, était convoqué le 14 octobre à Neuchâtel en séance administrative réglementaire. La mort a passé : deux membres de valeur sont décédés au cours de l'année : M. Maurice Jeanneret, critique d'art et professeur à Neuchâtel, secrétaire de l'IN, et M. Maurice Favre, le précieux conservateur du Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

A part les questions administratives et les rapports annuels qui ne sauraient intéresser cette chronique, le problème des loisirs a été amorcé et s'est révélé, comme dans tant d'autres milieux, une préoccupation urgente, troublante même. En effet, dit M. Chautems, l'Université populaire doit constater que les cours qu'elle offre ne rencontrent pas la faveur de la classe moyenne qu'elle voudrait atteindre. Presque seuls, les jeunes aux études ou des gens cultivés les suivent. Exemple : un cours d'histoire de la musique pour lequel 270 circulaires spéciales ont été expédiées, recueillies trois ins-

criptions... On ne sait plus que faire. Pourtant on n'a jamais disposé d'autant de loisirs qu'aujourd'hui. M. Lombard (Université) fait remarquer que, depuis une dizaine d'années, le nombre des étudiants a triplé partout et qu'ainsi le choix des spécialisations s'est déjà beaucoup plus généralisé. L'IN va faire des loisirs l'objet d'une étude et de débats dans une prochaine séance.

Un cours scolaire comprenant un travail de quatre heures sera organisé l'an prochain par l'IN à l'intention, cette fois-ci, des techniciens et des gymnases scientifiques.

Le prochain prix de l'IN sera décerné à un scientifique après l'avoir été successivement à une femme de lettres et à un artiste.

Pour l'extension de la vie culturelle, des conférences vont continuer à se faire dans les trois villes et dans certains villages. M. Ramseyer, directeur du Gymnase cantonal, souhaite qu'il en soit organisé aussi pour les élèves réunis en nombre restreint. M. E. Guyot pense qu'on pourrait en outre recourir à la radio dans le cadre de cette activité.

W. G.

Du rapport sur la marche des Ecoles de La Chaux-de-Fonds en 1960-61

Nous remercions la Direction des Ecoles primaires de nous envoyer chaque année son rapport de gestion. Nous en donnons ce qui est de nature à intéresser l'ensemble de nos lecteurs.

Augmentation des effectifs. En 1947, on comptait dans la commune 2166 élèves répartis en 84 classes. En 1961 : 3266 élèves et 140 classes.

Anniversaire. M. Alfred Kohler, instituteur a été félicité pour ses quarante ans de services.

Locaux scolaires. Le Conseil général a voté un crédit de 1 990 000 francs pour une réfection presque complète du Collège de l'Ouest.

Centenaire de la SPN. Nous sommes heureux de relever les paroles aimables de M. Miéville à notre endroit : « Nous avons eu le grand plaisir d'assister à toute la manifestation organisée le 19 juin 1960, à l'occasion de cette importante étape de la Société pédagogique. Tout en félicitant chaleureusement tous ceux et toutes celles qui sont à l'origine de cette journée fort réussie, nous formons les vœux les meilleurs pour l'avenir de la société. » Nous y sommes très sensibles. (C.C.)

Fête scolaire. Les installations du centre sportif se prêtent admirablement à cette manifestation qui semble avoir trouvé son emplacement définitif.

La collation offerte le soir aux membres de la Commission scolaire, au comité de la fête et au corps enseignant, a été appréciée. Elle a donné l'occasion de passer quelques heures agréables et sympathiques.

Ecole des parents. Un comité provisoire a été constitué. Il poursuit son étude et le fonctionnement de l'école des parents sera certainement au point pour l'hiver 1961-62.

Concours de dessin. La radio polonaise, sous les auspices de l'Unesco, a organisé un concours international de dessins d'enfants sur le sujet « Ma Patrie ». Ce dernier a remporté un vif succès et 294 dessins ont été expédiés.

Causeries diverses. Des exposés avec films ou projections ont été donnés traitant d'un voyage en Mer Rouge et du pétrole.

Les marionnettes de Prague ont enthousiasmé les

élèves et les récitals Pierre Boulanger et Yves Tarlet ont été diversement appréciés.

Enseignement par l'image et le son. Avec régularité, le groupe de travail poursuit son activité. Nous félicitons les animateurs de cette équipe de son bon travail. Nous avons assisté à une journée de visionnement de films scolaires à la Centrale de films à Berne et nous avons participé à un séminaire coopératif de deux jours à Chexbres, lors des journées consacrées à l'étude des problèmes posés par le développement de l'industrie du film.

Notre équipement a été complété par l'achat d'un bon appareil d'enregistrement. Des responsables ont été désignés dans chaque collège et chacun a ainsi la possibilité de se familiariser avec cet accessoire utile à bien des enseignements.

Signalons encore que plusieurs collègues ont été dotés d'appareils à multicopier à alcool.

Bibliothèque des jeunes. Toujours appréciée et très fréquentée, la Bibliothèque des jeunes est une institution devenue indispensable. Son succès est dû au dynamisme et au dévouement du directeur de la Bibliothèque et de ses collaborateurs.

Horaire d'été. Donnant suite au vœu exprimé par le Département de l'instruction publique, nous envisageons la suppression progressive de sa durée et sa suppression dans les classes d'environns.

(Extraits) W. G.

« Pro-trampo-ne »

« Sous l'initiative du soussigné, des instituteurs sportifs et maîtres de gymnastique lancent un mouvement d'action intitulé : « PRO-TRAPO-NE » pour la diffusion du TRAMPOLINE dans le canton de Neuchâtel... toujours en retard sur les autres ! Ce merveilleux engin se voit en effet de plus en plus ailleurs (centres sportifs, halles, écoles, instituts, plages et piscines). Pour qu'il obtienne droit de cité chez nous, il faut intéresser et convaincre autorités, directions et commissions d'écoles. Moyens d'action : films, images, prospectus... et surtout : démonstrations. Pour tous renseignements, prière de s'adresser à : « PRO-TRAMO-NE ».

F. Perret, inst. et m. de gym.
Valangines 40, Neuchâtel.

Recrues

Deux nouveaux membres SPN à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue :

Mlle Yvette Burgat, institutrice à La Coudre ;
M. Claude-André Zwiack, instituteur à Saint-Blaise.

Bienvenue

Au retour dans les rangs SPN-VPOD de notre collègue, M. Daniel Reichenbach, qui a repris la direction d'une classe primaire à la Chaux-de-Fonds !

W. G.

Service d'échange SPR

Pour le printemps 1962, collègue de Spiez cherche à placer sa fille de 16 ans dans une famille où elle pourrait perfectionner son français. Recevrait en échange garçon ou fille qui pourrait fréquenter les classes secondaires ou commerciales. Préférerait Neuchâtel ou environs.

Offres à A. Pulfer Corseaux VD.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LE CAHIER DE GÉOGRAPHIE

Tout jeune, (je pouvais avoir huit ans) mes parents m'avaient surpris sous mon lit, éclairé par une bougie qui aurait pu mettre le feu au sommier, occupé à terminer une carte de la Suisse qui annonçait déjà ma passion pour les documents géographiques.

Je n'ai donc rien à reprocher au cahier de croquis géographiques : ces croquis, qu'ils soient maladroitement dessinés par les élèves, ou obtenus par quadrillage, ou complétés sur la base d'un timbre humide, passionnent les enfants.

Mais le cahier de géographie, dès qu'il se couvre de textes, dès qu'il se veut systématique, dès qu'il empiète sur le domaine du livre, devient dangereux.

J'étais, ce matin-là dans une classe du degré moyen : un jeune stagiaire écrivait au tableau, le dos tourné à la classe, ce morceau de prose descriptive que les enfants recopiaient dans leur cahier, avec quelques fautes d'orthographe en plus :

« L'Aar prend sa source dans le massif du Gothard. Elle reçoit la Simme, la Sarine, se jette dans le lac de Biemme où elle reprend toutes les eaux du canton de Neuchâtel ; elle reçoit la Grande-Emme, la Wigger, la Suhr, la Reuss, la Limmat... »

— Mon jeune ami, votre leçon ne vaut rien, elle n'est qu'un exercice d'orthographe. C'est aux enfants à découvrir, sur cette belle carte de Suisse qui attend que vous vouliez bien vous référer à elle, ce que vous leur faites copier. Votre nomenclature est excessive : relisez, dans Roorda, les pages consacrées à la géographie et vous épurez votre liste de la Wigger et de la Suhr. Quant à votre Rhin « qui a la même source que le Rhône », c'est un exemple flagrant du style par trop elliptique auquel conduit votre didactique ; il est difficile d'être bref et de rester exact.

Le manuel de géographie du degré moyen est fort bien fait, tient compte des critiques adressées à la géographie descriptive, multiplie les questionnaires et les exercices !

— Vous tenez à votre cahier de géographie... Soit ! Qu'il contienne alors des croquis, des schémas ! Qu'il comprenne des compléments inédits, des comparaisons, de brèves statistiques ! Et, surtout, qu'il soit illustré de documents photographiques apportés par les enfants.

Encore une fois, qu'il ne soit pas un mauvais « Ersatz » du livre ! C'est en pensant à vous que Gutenberg a inventé l'imprimerie. Ne ressuscitez pas une méthodologie médiévale, à laquelle l'illustre Allemand avait cru donner le coup de grâce. A. Ischer

L'éducation des parents

par André Isambert — collection Paideia des Presses universitaires de France, Bd St-Germain, 108 Paris.

Un sujet nouveau dans la longue liste des ouvrages traitant de l'éducation, sujet que nul, mieux que A. Isambert, président de l'école des parents et des éducateurs de Paris, pouvait développer avec la compétence que donnent l'expérience de la maladroite éducation des parents faite de recettes catégoriques, de conseils persuasifs et d'une vulgarisation de la psychologie pire que l'ignorance. Mais il connaît aussi le désarroi des familles, leur inquiétude, leur désir de savoir-faire et de mieux diriger leurs enfants. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de former des éducateurs de parents spécialisés, médecins, enseignants, juges de l'enfance, assistants sociaux que leur profession prédispose à cette activité.

Un tel ouvrage doit figurer dans la bibliothèque de ceux qui à un titre ou à un autre se préoccupent d'éducation. Après avoir présenté l'aspect social et historique de l'éducation des parents, l'auteur développe les problèmes psychologiques qu'elle pose, il énumère les qualités qu'elle exige de ceux qui s'en occupent, puis procède à un examen critique des moyens d'action à leur disposition. Tout est pratique, vécu, convaincant.

A.C.

P O È M E S

LE VENT

C'est le grand vent
Le vent méchant
Qui secoue ma porte
Et chasse les feuilles mortes.

HIVER

L'hiver est là :
Il gèle,
mon nez pèle
Et j'ai froid aux doigts.

Journée romande de la Société suisse d'utilité publique

Le 27 septembre 1961 à Lausanne

Elle réunissait à la salle des vigneron, outre les représentants des autorités scolaires cantonales romandes, des délégués de tous les offices, associations et groupements que préoccupe l'éducation de la jeunesse.

Après le souhait de bienvenue et une courte introduction de M. Waldner, directeur de l'Ecole Normale de Soeur, remplaçant le président de la Société, M. Landolt, syndic de Zurich, c'est M. G. Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole Normale de Lausanne qui prit la présidence de l'assemblée. Il dit les raisons qui ont dicté le choix du sujet d'étude de la journée :

« L'AUTORITE ET LES JEUNES »

La notion d'autorité est devenue dans beaucoup d'esprit si incertaine et d'une application si hésitante ou si maladroite qu'elle provoque des conflits ou tout ou moins des mésententes regrettables et parfois dangereuses dans la famille, à l'école, à l'église, dans les apprentissages aussi bien que dans les groupements de jeunes. Aussi la Société d'utilité publique a-t-elle jugé indispensable et urgent d'aider les cadres chargés de responsabilités éducatives à préciser les données du problème de l'autorité et à trouver des directions pratiques sur la manière de l'appliquer.

LE PROGRAMME de la journée comportait les exposés suivants :

1. L'autorité, sa nature et les circonstances qui ont produit sa carence, par M. Louis Meylan, professeur honoraire de l'Université de Lausanne.
2. L'autorité dans la famille, par Mme Jeanne Morard, présidente internationale des Œuvres de protection de la jeune fille, Fribourg.
3. L'autorité à l'école, par M. Ad. Ischer, directeur des études pédagogiques, à Neuchâtel.
4. L'autorité dans les mouvements de jeunesse, par M. Claude Pahud, directeur du Centre de formation d'éducateurs spécialisés, Lausanne.
5. Le travail en équipe, par M. Pierre Zumbach, tuteur général à Genève.
6. L'autorité dans l'apprentissage, par M. J.-E. Miauton, chef du Service de la formation professionnelle dans le canton de Vaud, Lausanne.

Essai d'une philosophie de l'autorité

Nous ne parlerons pas du problème de l'autorité en matière de foi, qui est un autre problème. Nous plaçant dans le cadre de la société, dans l'ordre social, nous constaterons tout d'abord que, partout, des autorités interviennent pour régler le comportement des individus. Ces autorités, innombrables dans un état fortement structuré comme l'est le nôtre, étaient à l'origine, dans la société patriarcale, toutes réunies en la personne du père : chef, roi et sacrificateur.

Aujourd'hui, ces innombrables autorités auxquelles nous avons affaire sont toutes, à divers degrés, déléguées. Ainsi l'autorité des éducateurs naturels (parents) et professionnels (maîtres d'école), déléguée par la société ; ainsi les autorités déléguées par l'Etat aux préfets, receveurs et boursiers, agents de police, gendarmes ; ainsi l'armée avec sa hiérarchie d'officiers et de sous-officiers, commandant par délégation de la nation ; ainsi les ingénieurs et les techniciens qui font marcher une usine ou un chantier, conformément aux directives d'un particulier ou d'une S.A.

Prenons deux exemples : un chef de chantier et un maître d'école. Par délégation des instances financières de l'entreprise, le chef de chantier prescrira ou interdira, par exemple, l'utilisation de telle machine ou de tel matériau dans telle ou telle circonstance. Par délégation de l'autorité médicale, il contrôlera les cuisines, interdira de boire telle eau, etc. Par délégation de l'au-

torité de police, il interviendra pour empêcher bagarres et batteries. Par délégation de l'autorité technique (ingénieurs ou techniciens), il fera respecter les règles de manutention ou de fabrication.

Par délégation de l'autorité fédérale (Constitution, art. 27, 3e alinéa), le maître d'école veillera à ce qu'aucun de ses élèves n'ait à souffrir d'aucune façon dans sa liberté de conscience ou de croyance. Par délégation du dicastère des finances, il interdira toute dégradation du mobilier ou du matériel. Par délégation du médecin scolaire, il veillera à la tenue, il commandera le lavage des dents, les exercices de respiration, les douches, etc. Par délégation du Département de l'I.P., il enseignera les matières prescrites par le plan d'études. Par délégation de l'autorité parentale, il recommandera à ses élèves de soigner leurs vêtements, de rentrer directement à la maison, etc.

De ces divers devoirs (car exercer ces diverses autorités est le devoir du chef de chantier et du maître d'école), ils s'acquitteront plus ou moins bien selon qu'ils auront plus ou moins d'autorité **personnelle**. Car on ne voit pas un chef de chantier ou un maître d'école se réclamer continuellement d'une ou des autorités dont il relève. Et celles-ci, d'autre part ne sont pas disposées à intervenir constamment, pour remédier au manque d'autorité de leurs fonctionnaires.

Nous constatons ainsi que l'ordre social dépend, non

seulement des « autorités constituées au-dessus de nous » mais aussi et davantage encore de l'autorité **personnelle** des fonctionnaires, aux divers degrés de la hiérarchie sociale et administrative. Tentons donc de voir en quoi consiste cette autorité personnelle. C'est évidemment une résultante des qualités ou manières d'être constitutives de la personne : de sa tension intérieure (volonté), de son intelligence, de son esprit de service, pour nous borner aux principales. Elle est donc de l'ordre de l'être et du faire (de l'exemple) qui expriment l'être plus fidèlement que la parole.

Nous rejoignons ici, d'ailleurs, les définitions des dictionnaires : Celle de Paul Robert : « L'autorité est fondée sur une supériorité de mérite ou de séduction ; elle impose l'obéissance sans contrainte, le respect, la confiance ». (Notons que la supériorité qui s'impose par excellence aux enfants, c'est la bonté ; aux adolescents, l'intelligence ; aux jeunes filles, le charme ; à tous, ce qu'ils appellent : la justice.) La définition de Lalande : « Supériorité ou ascendants personnels en vertu desquels on se fait croire, obéir, respecter ; on impose au jugement, à la volonté, au sentiment d'autrui ». Littré donne une définition plus pragmatiste : « Pouvoir de se faire obéir » ; mais il ajoute : « Il y a toujours dans « autorité » une nuance d'influence morale qui n'est pas nécessairement impliquée dans « pouvoir ». Ce n'est d'ailleurs pas assez dire, comme l'indique Fénelon dans son **Télémaque** : « La soumission des inférieurs ne suffit pas : il faut gagner les cœurs ». Nous dégageons ainsi une première conclusion : **l'autorité est différente du pouvoir.**

Quand bien même, en effet, par délégation, l'autorité du chef de chantier ou du maître d'école (nous restons dans nos exemples) est revêtue du pouvoir de la Constitution, des lois, des règlements, des arrêtés ou des consignes en vertu desquels ils agissent ; quand bien même ils peuvent, en cas d'insubordination, invoquer les sanctions légales ou administratives ; l'autorité personnelle, indispensable à l'exercice de ces fonctions, est autre chose que le pouvoir. Elle reste une influence, un ascendant qui gagne, qui convainc, qui entraîne. Elle nous apparaît du même ordre que cet « appel du héros » que Bergson, dans ses **Deux sources**, invoque comme le moteur de la vie spirituelle en régime ouvert.

Et c'est précisément la raison pour laquelle le bon chef de chantier et le bon maître d'école n'ont, pratiquement, jamais besoin de faire appel aux autorités supérieures desquelles ils dépendent. Ils proposent à leurs ouvriers, à leurs élèves, les mêmes choses que les lois ou les règlements exigeraient d'eux. Mais en leur faisant sentir qu'accepter leurs suggestions, leurs recommandations est dans l'intérêt général comme dans leur intérêt à eux. Ils les gagnent là où le règlement les contraindrait.

Et maintenant, faisons un pas de plus. Quand les deux fonctionnaires que nous avons pris comme exemples ont fait respecter, grâce à leur autorité personnelle, au pis en invoquant les sanctions légales ou administratives, toutes les règles ou les consignes édictées par les diverses autorités dont ils dépendent, ils ne se tiennent pas, le plus souvent, pour satisfaits. On voit le chef de chantier s'appliquer, sans qu'aucun règlement l'y oblige, à créer entre ses hommes un esprit d'entraide fraternelle ; il suggérera par exemple d'aller voir un collègue en séjour à l'infirmerie. Et le maître d'école, se souvenant de ce mot de l'Évangile : « Quand vous aurez fait tout votre devoir, dites : je suis un serviteur inutile », tentera de révéler à ses élèves certaines valeurs

qui ne figurent pas au plan d'études, mais qui lui paraissent suprêmes : amour de la vérité, camaraderie, délicatesse, esprit de service. Et l'exercice de cette influence apparaît à tous deux comme plus « humain » que tout le reste de leur activité de chef de chantier ou de maître d'école, comme conférant à cette activité une dignité éminente. Si bien qu'en gros les diverses situations sociales se classent ou se hiérarchisent, dans cette perspective, selon la possibilité plus ou moins étendue qu'elles offrent d'exercer cette influence, cet ascendant (de manœuvre à directeur, en passant par maître d'école, qui est bien plus près de directeur que de manœuvre).

Ainsi, nous avons découvert, en marge de l'activité professionnelle, du métier, **le domaine de l'activité spirituelle, de la personne au service des valeurs.** Mais le domaine de cette activité spirituelle s'étend bien au-delà, et c'est même tout à fait en dehors de l'activité professionnelle qu'on voit jouer, à l'état pur, l'influence, l'ascendant, l'autorité personnelle. Dans toutes les rencontres de personne à personne ; déjà parmi les enfants où, sans recourir à la menace ni aux promesses, le plus dynamique d'une bande de gosses s'impose à ses camarades et devient leur **leader**, comme disent les psychologues anglo-saxons, leur chef. Puis, parmi les adolescents et les gens d'âge mûr, quand on converse, quand on discute, quand on écoute un conférencier ou un orateur, quand on lit (l'autorité du mot écrit étant parfaitement comparable à celle de la parole).

Ce ne serait donc pas aller trop loin que de distinguer, dans la vie telle que nous la vivons, deux ordres hiérarchiquement subordonnés l'un à l'autre : l'ordre social et l'ordre spirituel ; en d'autres termes, la société civile et la société des personnes. Dans la première, nous voyons jouer pouvoir et sanctions : c'est le domaine de la pression sociale. Dans le deuxième, il n'y a qu'influence, ascendant, appel, autorité, donc : c'est le domaine de la vie spirituelle, de l'Esprit, duquel nous participons dans la mesure où nous sommes d'authentiques personnes.

Pour serrer de plus près la réalité, notons encore que l'autorité personnelle peut être réciproque (on retrouve partout, d'ailleurs, dans la vie de l'esprit, cette réciprocity, cette mutualité du donner et du recevoir), tandis qu'en principe le pouvoir s'exerce seulement dans un sens. Tel qui exerce une autorité incontestée sur ses élèves ou ses employés, lui-même, à l'autorité d'un collègue, d'un maître ou d'un penseur ; et c'est même cette obéissance, cette dépendance, qui fonde son autorité sur ses élèves ou ses employés. Si bien que la société des personnes pourrait être figurée par un enchevêtrement de lignes analogue aux sociogrammes des psychologues américains, réunissant les unes aux autres des personnes, dont chacune exerce et subit cette influence, cet ascendant qu'est l'autorité personnelle.

*
* *

Nous avons jusqu'ici opposé société civile et société des personnes. Et cette opposition nous a aidé à préciser la distinction entre autorité et pouvoir. Mais si nous nous demandons maintenant quelle est l'origine ou le fondement des pouvoirs que les départements fédéraux ou cantonaux et leurs divers services délèguent à leurs fonctionnaires ; ou sur quoi reposent les pouvoirs délégués par le maître de l'œuvre, d'un barrage, par exemple, à ses ingénieurs, à ses chefs de chantiers ou contre-maîtres, nous allons constater que ces pouvoirs procè-

dent, partout et toujours, de l'autorité personnelle. Au commencement était et est toujours la personne ! Prenons un exemple.

Sur quoi reposent les pouvoirs que le gouvernement central délègue à ses fonctionnaires ? Sur des décisions de la nation, du corps législatif ou de l'administration, réunies dans la Constitution, les divers codes, les règlements de l'administration. Mais pourquoi ces codes et ces règlements sont-ils ce qu'ils sont ? Dans une démocratie comme la nôtre, ils ont été votés ou arrêtés à la suite de discussions, dans lesquelles l'autorité personnelle a pu jouer à l'état pur. C'est pourquoi les Anciens mettaient au rang des demi-dieux les législateurs, auteurs de l'ordre social dont ils bénéficiaient. C'est pourquoi nous respectons la mémoire des grands hommes d'Etat qui ont fait prévaloir les principes sur lesquels repose notre vie politique.

Ainsi, à l'origine des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, nous retrouvons l'autorité personnelle. L'autorité personnelle **acceptée**. Voilà une précision importante, et qui valait bien le détour. L'autorité peut être acceptée ; l'autorité doit être acceptée. C'est même ce qui la distingue le plus nettement du pouvoir. Le pouvoir ne se soucie pas d'être accepté. Il est le plus fort. Je me soumetts au pouvoir. J'accepte l'autorité. Et pourquoi l'accepté-je ? Si je suis un enfant, je l'accepte parce qu'elle répond à mon besoin fondamental de sécurité. Si je suis un adulte, je l'accepte parce qu'elle s'exerce conformément à une table de valeurs universelle, et que je reconnais. Nous avons ainsi, en observant ingénument les faits, en essayant d'en rendre compte sans idée préconçue, par la méthode expérimentale donc, constaté un caractère singulier, d'une signification immense, de cette autorité que nous nous appliquons à comprendre :

Le pouvoir n'a qu'un pôle. L'autorité en a deux : elle est une relation. Elle ne s'exerce que quand, partant d'une personne, elle est acceptée par une autre personne. L'existence de l'autorité personnelle manifeste ainsi l'unité profonde de la vie de l'esprit, dans laquelle elle nous intègre. Nous saisissons enfin l'essence de l'autorité. Je souligne donc : **L'autorité ne peut se comprendre que dans une perspective personaliste et dans l'ordre de l'Esprit**. Et j'en tire immédiatement ce corollaire : **L'autorité personnelle postule une transcendance**.

A la différence de l'individualité, la personne a, en effet, un « oui » et un « non », parce qu'elle est un être relié. Au lieu de subir (tels les atomes indifférents et sans « valence » de Lucrèce qui, à force de chocs et de rebondissements, finissent par former un monde livré au hasard), elle entend s'affirmer en choisissant ; elle entend ne subir que les influences qu'elle accepte. Elle dit : Je ne puis autrement. Dans la société des personnes, aucune personne n'accepte l'autorité d'aucune autre, à moins qu'elle ne sente que cette personne agit en vertu de ou par délégation d'un être ou d'un principe transcendant, qu'elle reconnaît elle-même.

Quand Nicolas de Flue obtient de ses concitoyens qu'ils reviennent sur leur décision de rompre l'entretien lors de la Diète de Stans, et qu'ainsi il fonde pour la seconde fois la Confédération suisse, c'est qu'il parle « au nom de Dieu ». Quand le major Davel déclare sur l'échafaud : C'est ici le plus beau jour de ma vie, Davel **auctor libertatis pagi valdensis**, Davel prémisses et promesse de la liberté pour son pays, c'est parce qu'il se sent en accord total avec la réalité spirituelle qu'il a choisi de servir. C'est donc parce que tous deux reconnaissaient une réalité transcendante, à laquelle libre-

ment ils s'étaient ordonnés, que leur autorité a été acceptée et qu'ils ont inauguré de si grandes choses.

Redisons-le : l'autorité n'est acceptée que quand elle se fonde sur une réalité spirituelle transcendante, qu'on l'appelle Dieu, qu'on l'appelle amour, qu'on l'appelle service, qu'on l'appelle la loi morale ou les immortels principes ; qu'elle s'exprime dans le langage austère de la raison ou dans la langue imagée du mystique ; ou qu'encore elle se formule comme une exigence d'ordre esthétique, au nom de cette beauté, de cette grandeur, pour qui tant d'hommes ont trouvé la force de bien vivre et, souvent, de bien mourir.

En d'autres termes, l'autorité est toujours obéissance et il n'y a d'autorité que dans un monde ordonné par un principe transcendant. Sans transcendance, tout est régi par la force brutale ; et, de même que, sur le plan civil, le pouvoir nous est apparu comme toujours délégué, sur le plan spirituel, l'autorité de la personne est, elle aussi, dans ce sens, une autorité déléguée. Déléguée par cet Ordre, quel nom qu'on lui donne, qui est la forme spirituelle de l'univers.

Déléguée, et cependant, toujours, en même temps, acte libre d'une personne. Ce sera mon dernier paradoxe : **Déléguée, commandée, et, cependant, par excellence, acte libre**. Gœthe, renouvelé par le contact qu'il avait pris, à Rome, avec l'antiquité, met dans la bouche de son Iphigénie ce mot étonnant : « Und folgsam fühl' ich immer meine Seele am schönsten frei » (c'est quand j'obéissais que je me sentais le plus merveilleusement libre) ; et notre Vinet définissait profondément la liberté : « L'obéissance dans l'amour ». Rencontre significative. Hautes et éternelles vérités. La personne n'est pas seulement un être relié ; c'est un être relié et autonome.

C'est que, comme le disait Saint Augustin de son Dieu, le transcendant est à la fois infiniment au-dessus de nous et, en même temps, il réside au plus profond de nous-mêmes. Comment commanderait-il, s'il n'était hors de nous ? Mais comment le connaîtrions-nous, comment entendrions-nous ses intimations, s'il ne résidait pas en même temps en nous ? Quand il s'agit d'autorité et de transcendance, il faut résolument cesser de raisonner en termes d'espace et de temps. Le temps et l'espace sont les formes du monde physique. Mais l'esprit est hors du temps et de l'espace. Et le fait de l'autorité, que nous venons d'analyser, établit notre appartenance, à la fois, au monde de l'espace et du temps et au monde de l'esprit, hors de l'espace et du temps.

La personne participe du transcendant. Pestalozzi le disait admirablement : « Gott ist für die Menschen nur durch die Menschen der Gott der Menschen ». (Dieu ne peut se manifester parmi les hommes que par les hommes). C'est pourquoi, si l'autorité personnelle n'existe que par délégation, en quelque sorte, d'un ordre transcendant, la personne humaine est néanmoins, pour nous, dans cette économie-ci, la réalité suprême ; et toute autorité humaine procède de la personne. Nous avons bouclé la boucle : **Primauté de la personne !**

*
* *

Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pourquoi il y a carence de l'autorité ; pourquoi, en cet aujourd'hui, « où règne une sorte de grève perlée du caractère et de l'intelligence », « une éducation autoritaire garde au moins le mérite d'être une éducation originale », comme le constate mélancoliquement le R. P. Menuzzi, dans **Les Nouveaux aristocrates**.

Sans doute, commander est difficile ; les chefs sont rares. Ils l'ont toujours été. Rien de nouveau donc, ici, qu'on puisse rendre responsable de l'actuelle carence de l'autorité. Mais, si toute autorité procède de la personne reliée au transcendant, pourrait-on s'étonner que l'autorité soit aujourd'hui bafouée ? Où sont les personnes ? Où sont les exemples ? Où est le transcendant ? dans notre siècle qui a entendu prophétiser « la fin de l'Éternel », et proclamer « la mort de Dieu » ; dans notre siècle voué à la recherche de l'argent et du plaisir, épris de facilité, qui s'amuse, qui s'amuse... « Sur le pont du tombeau, tout le monde y danse, danse », et y dansera — on peut le craindre — jusqu'à ce que le pont s'effondre.

Bien sûr, il y a des exceptions ; dans notre siècle, comme dans tous les siècles, on trouverait sans peine ces trois cents qui n'ont jamais fléchi le genou devant Baal. Dans une société comme la Société suisse d'utilité publique, il y a encore des hommes prêts à sacrifier leur intérêt personnel à l'intérêt général, des femmes et des hommes animés d'un esprit de service agissant. Il y a encore des hommes qui vivent selon ce mot

d'ordre, humble et fier, de nos Réformateurs : Dieu premier servi. Il y a encore des personnes. Mais combien sur les cinq millions d'habitants que compte notre pays ?

Sans être accusé de pessimisme, on a le droit de dire que notre table de valeurs spirituelles est, aujourd'hui, terriblement pauvre : Honnêteté ? On ne saurait qu'en faire dans le monde des affaires. Sincérité ? Oui, quand elle me sera avantageuse. Service ? On voit davantage de gens habiles à se servir des autres plutôt que de gens résolus à servir leur prochain. Et Dieu ? De combien d'hommes Son autorité inspire-t-elle encore la vie ? Dans un monde où il n'y a plus guère de personnes, mais surtout des matérialistes pratiques ; où le culte de Mammon tend à remplacer le culte en esprit et en vérité, s'étonnerait-on de la carence croissante de l'autorité ?

Voilà mon diagnostic. J'en reste là, espérant, malgré tout, que ceux qui prendront la parole après moi, et que je me réjouis d'entendre, apporteront quelque atténuation à ce verdict plutôt sévère.

Louis Meylan.

L'autorité dans la famille

Personne d'entre vous ne sera surpris, je crois, de m'entendre dire que j'ai beaucoup hésité avant d'accepter d'exposer ici quelques idées sur le problème de l'autorité dans la famille. Car tous ceux qui ont un contact avec la jeunesse savent qu'il s'agit là d'une question difficile, nuancée, très vaste et parfois très complexe aussi.

Je ne possède aucune qualité particulière pour vous en parler, n'en ayant qu'une connaissance relevant de ma simple expérience de mère de famille et de mon rôle à la tête d'une organisation internationale, souvent aux prises avec des situations créées, la plupart du temps, il faut bien le dire, par les carences de l'autorité familiale. De fréquents exemples nous permettent de le constater.

Il est difficile, d'autre part, de traiter un sujet de cette ampleur en quelques instants. En y réfléchissant, nous avons l'impression de nous enfoncer dans le monde immense et mystérieux de la psychologie inter-individuelle. Nous pourrions être tentés par des prises de vue rapides et trop linéaires, négligeant les jeux d'ombre et de lumière, ou, au contraire, si floues que tout relief aurait finalement disparu. Ce serait ou bien ramener l'exercice de l'autorité familiale à des solutions absolues, par trop simples, qui méconnaîtraient l'idée de respect de la personne et de liberté, ou, au contraire admettre des prises de position dont le libéralisme excessif n'aurait plus rien de commun avec la notion même d'autorité.

Nous nous limiterons donc à quelques simples réflexions.

*
* * *

Il semblait, hier encore, que l'autorité familiale était naturelle aux parents ; elle leur était pour ainsi dire innée, dès le moment où ils se mariaient ; elle faisait partie de ce bagage de traditions apporté par le jeune homme et la jeune fille désireux de fonder un foyer. Eux-mêmes n'y pensaient pas, la plupart du temps ;

mais dès que la cellule familiale s'agrandissait, la société humaine et ses institutions semblaient être là pour soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité naissante. Très rares, en effet, étaient alors les institutions sociales comme les crèches, par exemple. L'enfant séparé très tôt de ses parents, y est confié durant la plus grande partie de la journée, à des mains étrangères. Ce genre d'institution, né de l'industrialisation croissante de ce premier demi-siècle, soulage les parents, c'est vrai, mais relâche aussi les contacts entre parents et enfants, et rétrécit ainsi le champ de l'autorité naturelle.

La jeune fille de 1900, qui brodait son trousseau en attendant le jour de son mariage aux côtés de ses parents, devait avoir une conception de leur autorité différente de celle qui, aujourd'hui, à seize ans, ou plus jeune encore, doit se lancer dans la vie, assumer ses responsabilités, et gagner le pain de ses frères et sœurs.

Dans les familles nombreuses, où les âges s'échelonnent entre celui de l'enfant qui est encore à l'école et celui des adultes, déjà mariés et établis dans la vie, il n'est pas rare d'entendre les parents dire avec un sourire que l'obéissance des plus jeunes a d'autres nuances, d'autres sonorités aussi parfois que celle des aînés.

L'accession de nombreux jeunes gens et jeunes filles aux études supérieures leur ouvre les portes de certaines carrières et les fait monter à un niveau social au-dessus de celui de leurs parents. Il s'introduit alors inévitablement, dans le comportement des adolescents promis à cet avenir, un souffle d'indépendance que l'on ne peut leur reprocher. L'autorité des parents ne s'exerce plus et n'est plus accueillie de la même manière qu'autrefois — c'est naturel — alors que fils et filles reprenaient le même métier, ou remplissaient les mêmes tâches que leurs père et mère.

Cette situation est liée à l'évolution générale des manières de vivre, et l'on aurait tort de n'en voir que l'aspect négatif. Le devoir des parents est de savoir s'y adapter avec sagesse et clairvoyance, et de conserver fidèlement les valeurs morales, religieuses et sociales

qui garantissent l'équilibre des relations entre parents et enfants, comme entre la famille et la société.

Ce n'est d'ailleurs pas tellement l'évolution dans les manières de vivre, à laquelle la famille ne pouvait se soustraire, qui détruisit souvent cet équilibre. D'autres facteurs, dont l'influence fut plus profonde, plus subtile, plus grave aussi car elle atteignait la mentalité même de certains milieux familiaux, transformèrent peu à peu cette mentalité, et contribuèrent ainsi à la faillite de l'autorité.

Comment ne pas penser, à cet égard, à l'influence exercée par des auteurs littéraires dont les idées séduisent d'autant plus les lecteurs — dont de nombreux adolescents — que la forme littéraire est d'un art admirable ? Ce fut, voilà quelques années, le cas de Gide notamment. Gide prêchait la libération des instincts ; il condamnait « tout effort vers un idéal défini, toute soumission à une morale ». Son champ d'attaque était le cœur, l'intelligence, l'imagination, la volonté ; l'âme tout entière était touchée, comme une cible, en son centre, à tel point qu'un critique, plein d'éloges par ailleurs pour la qualité littéraire et artistique de l'œuvre, a pu dire « qu'elle avait dévasté la fleur d'une génération ». Elle l'avait dévastée en faussant dans les esprits le sens de la liberté intérieure, de cette liberté précisément que l'adolescent acquiert grâce à l'autorité de ses parents et de ses éducateurs.

On pourrait faire ici deux objections : Gide ne s'adressait guère qu'à une élite intellectuelle, le rayonnement de ses idées n'a donc pas atteint d'autres milieux ; il ne trouve en outre plus beaucoup de jeunes lecteurs aujourd'hui.

Il est permis de penser toutefois que les intellectuels sont les premiers agents d'influence, car leurs idées ne continuent pas toujours à vivre et à se développer dans leur terrain d'origine, mais elles s'infiltrent peu à peu partout, et s'incarnent dans des réalisations diverses et inattendues.

Les jeunes gens et adolescents de l'époque où Gide était à l'apogée du succès, voyaient dans ses idées une « libération intérieure », disaient-ils ; ils taxaient, dès lors, de conformisme et de contrainte toute discipline morale et intellectuelle. Ces lecteurs sont adultes aujourd'hui, pères et mères de famille peut-être, qui risquent bien de traduire dans leur comportement d'éducateurs les prises de position négatives qu'ils avaient adoptées jadis à l'égard de l'autorité, sous l'influence de Gide, par souci d'un soi-disant respect de leur propre spontanéité.

Cette attitude peut expliquer, pour une part, certaines situations familiales mises en lumière par le cinéma au cours de ces dernières années, situations qui semblent être l'aboutissement logique des théories puisées dans ces lectures devenues les « nourritures terrestres » d'une génération.

On a beaucoup discuté les films illustrant la vie d'une jeunesse désorientée, les intentions plus ou moins désintéressées des metteurs en scène. Ceux-ci voulaient-ils systématiquement battre en brèche l'autorité familiale, la représenter comme un principe suranné ? Se sont-ils faits les complices d'une adolescence débarrassée de ce qu'elle nomme les préjugés sociaux ? Se sont-ils complu à satisfaire le goût du public pour l'émancipation de cette jeunesse, et pour ses attitudes désinvoltes et scandaleuses ? Quoi qu'il en soit, l'incitation pour les jeunes spectateurs à emboîter le pas derrière les héros de l'écran, apparemment heureux de s'être affranchis nous a paru moins dangereuse que n'étaient impressionnantes dans ces films les carences des parents et de

toute discipline morale, familiale, sociale, religieuse, leur autorité.

Aujourd'hui, Françoise Sagan a dépassé Gide. Ses personnages ne se préoccupent même pas de morale, au point de ne se poser à ce sujet aucune question. Dans « Bonjour Tristesse », par exemple, le père de Cécile, soumis à la tyrannie de ses passions, ne peut exercer sur sa fille aucun ascendant. C'est un milieu familial où toute autorité a disparu, autant celle de la conscience que celle des parents sur leurs enfants. L'anarchie de la vie instinctive a d'ailleurs exclu toute joie de cette vie de famille.

Mais pour que cette conclusion se dégage de la lecture de Françoise Sagan, il faut avoir conquis déjà sa liberté intérieure. Il faut comprendre, en effet, que la vie instinctive est, elle aussi, créée par Dieu, qu'elle doit être ordonnée à l'esprit, disciplinée par l'autorité que l'on acquiert peu à peu sur soi-même, grâce à celle, précisément, que les parents ont exercée sur l'enfant dès le premier âge.

Il est difficile d'admettre l'innocence de ce genre de lectures pour de jeunes esprits, fascinés avant tout par le jeune âge de l'auteur et son indiscutable talent littéraire.

Simone de Beauvoir, à un étage supérieur, plus difficile d'accès, semble, à première vue, moins dangereuse. Mais même lorsqu'elle s'adresse aux jeunes filles qui sont censées avoir acquis déjà une certaine maturité de jugement, s'être libérées de la tutelle intellectuelle de leurs parents, et être en possession de leur personnalité, Simone de Beauvoir n'est certes pas inoffensive.

Chez l'un et l'autre de ces auteurs littéraires, la jeunesse admire le talent, c'est possible, mais elle est attirée surtout par une manière de rompre la tradition, de présenter en particulier l'amour libre et le genre de vie qu'il implique comme légitime. Cet amour paraît d'autant plus séduisant qu'il fait figure de réaction contre l'éducation autoritaire d'une époque passée, et... dépassée, aux yeux de bien des adolescents ! Accordons-leur que tout est une question de mesure et de juste milieu, entre deux formes d'autorités, l'une despotique, et l'autre trop libérale. Mais déplorons catégoriquement l'influence de ces lectures qui les incitent, malgré tout et quoi qu'on en pense à braver les conventions jugées arbitraires, pour aboutir à ce que certains nomment « une intensité de vie ». Gide prétendait que celle-ci se mesure à l'intensité des désirs « seuls capables d'instruire ». Reconnaissons, cependant, que bien des jeunes de notre époque s'instruisent à d'autres sources, heureusement !

*
* *

L'autorité familiale doit faire face aujourd'hui à d'autres facteurs d'influence qui ne sont pas d'ordre culturel, mais appartiennent à celui des simples loisirs, dont l'ampleur grandit grâce à l'évolution sociale. Les loisirs organisés, par exemple, indispensables, et dont les bienfaits ne sauraient être discutés, soustraient toutefois de plus en plus les enfants aux parents, et du même coup, à leur autorité. Certaine forme de vie en groupe, par ailleurs, qui retient fréquemment les adolescents hors du foyer, n'est pas toujours et infailliblement propice à leur progrès spirituel. Il faut savoir, là encore, garder une juste mesure. Car dans la famille repliée sur elle-même risquerait de s'établir une autorité négative en méfiance, pour ne pas dire en lutte contre tout agent d'influence extérieur. Le sens et le but de l'autorité

seraient alors faussés. D'autre part, les portes ouvertes en permanence et à tout venant, finiraient par faire de la famille non plus une communauté, mais une juxtaposition d'individus, plus propice au désordre et à l'anarchie qu'à la communion des personnes ; et la communion des personnes seule permet le juste exercice de l'autorité familiale.

On entend souvent dire que les méthodes éducatives d'autrefois ne faisaient pas la part large à la personnalité de l'enfant. C'est vrai, jusqu'à un certain point, je crois. Mais il me semble qu'on a porté, plus tard, une attention exagérée à tout ce qui jaillissait du subconscient. Il ne devait plus être question chez l'enfant de caprice, ni de fantaisie. Toutes ses réactions devaient être interprétées comme la manifestation de tendances susceptibles de révéler sa vraie personnalité, tendances qui devaient donc être respectées, et ne donner lieu, par conséquent, à aucun acte d'autorité.

Soulignons la gravité de semblables théories, lorsqu'il s'agit de l'éducation religieuse et de la formation de la conscience de l'enfant, car si elles conduisent à l'exclusion de toute notion de responsabilité personnelle, de toute faute, elles impliquent, en définitive, le refus de toute référence à un ordre supérieur.

L'extrême libéralisme de ces idées rendit la tâche fort complexe aux parents, comme aux éducateurs. L'enfant n'était jamais coupable, il devait tout faire en se jouant, et tout apprendre sans effort ! N'était-ce pas le conduire vers un affranchissement de toute autorité ? Les résultats pratiques n'eurent pas l'heureux effet que l'on espérait, et l'on revint peu à peu à une conception plus juste du rôle de l'autorité, et vers un équilibre entre le dressage autoritaire et l'abandon de l'enfant à son animalité instinctive.

En fait, l'enfant a besoin de se sentir suivi, encadré, soumis à l'autorité familiale ; je dirais plus, c'est grâce à cette autorité et à celle de ses éducateurs, qu'il acquiert sa sécurité.

En face de certaines théories médico et psychopédagogiques — je dis bien de certaines — les parents pourraient être amenés à douter de la légitimité même de leur autorité. En effet, si le comportement de l'enfant est déterminé, comme on le prétend parfois, par sa seule hérédité, par son tempérament, ses tendances instinctives, le milieu et les circonstances, tout acte autoritaire semble être à son égard injustifié. Les diverses formes de déterminisme d'ordre physiologique, psychologique, sociologique, etc., excluent, en définitive, la notion d'autorité, puisqu'elles nient celles de liberté. C'est une erreur, car la liberté existe, même quand il y a détermination matérielle, enseigne la philosophie.

Il n'est pas possible d'en dire davantage à ce sujet dans le cadre de ce bref exposé ; ce serait approfondir le problème des relations entre liberté et autorité. Il est temps d'envisager quelques-uns des facteurs dont dépend l'autorité familiale, qui lui sont favorables, et constituent les conditions indispensables à son juste exercice.

*
* *

Souvenons-nous d'abord que l'autorité familiale ne s'improvise pas. Les parents en sont eux-mêmes les artisans, et c'est un lieu commun de dire qu'il est difficile d'exiger un effort d'un adolescent si celui-ci, dès sa petite enfance, a été livré à ses caprices. On voit actuellement des parents qui, délibérément, ne veulent pas exercer d'autorité sur leurs jeunes enfants par

souci, disent-ils, de respecter leur personnalité, comme si celle-ci était déjà pleinement existante. Il est à craindre alors que lorsque surgiront inévitablement les problèmes plus graves de l'adolescence, ceux-ci ne doivent être résolus par des instances étrangères à la famille. L'autorité ne sera plus tempérée par l'affection d'un père ou d'une mère, mais ne s'appuiera que sur la rigueur des lois.

L'autorité familiale est comme une fleur qui grandit et s'épanouit à la faveur d'un certain climat. Ce climat est fait d'amour : de l'amour des parents entre eux d'abord, et des nombreux égards que celui-ci comporte ; de l'amour des parents pour leurs enfants, des enfants pour leurs parents, et des enfants les uns pour les autres. L'autorité naît spontanément de ce climat naturel, et devient semblable à l'air qui s'y respire. Elle n'a ni à s'imposer, ni à se préserver, ni à se défendre. Dépourvue de tout artifice dans ses expressions, comme dans l'attitude qu'elle suscite chez les enfants, elle est l'un des éléments naturels qui constituent la solidité des liens familiaux.

Les parents qui ne cherchent à s'imposer que par des ordres et des interdits ne créent pas des conditions favorables à leur autorité, mais, au contraire, un climat de tension propre à la crainte et à la contrainte, où l'enfant ne sera porté qu'à une obéissance apparente, à des consentements artificiels, au lieu d'être amené à un état de disponibilité confiante et de docilité.

Cet état de disponibilité confiante et de docilité n'est toutefois possible que grâce au dialogue. Le dialogue implique des contacts, des échanges entre parents et enfants.

Pourquoi ne pas faire appel à l'intelligence de l'enfant et ne pas motiver les exigences auxquelles on désire le soumettre, dès qu'il est en âge d'en comprendre le sens et la portée ?

Le refus de la vérité, en effet, le rejet du bien, qui va parfois jusqu'à la révolte chez certains adolescents, ne s'explique souvent que par l'impossibilité d'établir un contact avec leurs parents. Ceux-ci oublient que leur autorité s'adresse, en leurs enfants, à des personnes, à des consciences, à des intelligences. Et puisque ces dernières tendent de plus en plus aujourd'hui à juger les valeurs traditionnelles, en les remettant en question, sans avoir l'humilité de se pencher vers autrui pour en recevoir la lumière, il importe avec d'autant plus d'évidence, que les parents se mettent à l'écoute de leurs grands enfants pour les amener, par le cœur et l'intelligence, à correspondre à leurs désirs ou à leur volonté. Le dialogue est essentiel, notamment, si l'on veut exercer sur ses enfants une autorité intellectuelle.

Mais hélas ! la vie trépidante, par les activités professionnelles du père, le travail trop lourd de la mère, privée d'aide et obligée, elle aussi parfois à gagner le pain de la famille, par les obligations mondaines auxquelles l'un et l'autre ne veulent se soustraire, par les sorties et distractions dont ils ne veulent se priver, toute cette vie trépidante rend le dialogue impossible. Climat propice alors aux déceptions de part et d'autre, à l'émancipation, aux ruptures, aux séparations, en un mot, aux situations douloureuses et équivoques : l'autorité n'existe plus et ne peut exister dans de semblables conditions.

*
* *

Pour être à l'écoute de nos enfants, nous devons savoir entendre, c'est-à-dire prêter l'oreille aux avertissements qui nous sont donnés à nous-mêmes par la

conscience. Ils ne nous sont perceptibles que dans le silence intérieur. Nous devons dès lors savoir faire silence en nous-mêmes.

Car l'exercice de l'autorité à l'égard des autres suppose que nous en ayons acquis l'habitude à l'égard de nous-mêmes et de nos instincts. Il faut tout d'abord, que nous ayons une vue claire du but que nous nous proposons en élevant nos enfants (élever au vrai sens du mot). Il faut donc que nous ayons réfléchi et fait un choix, afin que nous n'hésitions pas entre le bien et le mal lorsque nous devons agir avec autorité. Alors nous aurons, au moment voulu, le mot juste, le ton ferme, la parole qui encourage, et non celle qui condamne et qui blesse. Nous saurons aussi tenir compte équitablement des circonstances, de l'âge, du tempérament, en un mot, de la psychologie de ceux dont nous avons la charge.

Comment serons-nous amenés à cette vue, à ce choix, à ce sens des nuances, à cette autorité à la fois ferme et délicate ? Par le silence qui permet la prière et la réflexion, et laisse agir en nous le Saint Esprit. C'est par son don de conseil, qu'il éclaire, guide et soutient l'autorité des parents.

Cet idéal suppose plus qu'un effort : il postule un soutien pour l'effort. Ce soutien nous est donné dans les sacrements et la pratique des vertus chrétiennes. L'une des plus belles fleurs de l'ascèse chrétienne n'est-elle pas le renoncement à soi-même ? L'autorité trouve sa force dans l'humble conscience et l'art de servir. « Prodesse plus quam praesse » dit l'Évangile. Programme qui n'a rien de négatif ni d'austère, au contraire, car l'amour qui rend joyeux y a la première place, et c'est lui qui donne à l'autorité son sens le plus élevé. Le dialogue alors devient réellement un échange, et l'autorité, grâce au désintéressement affectueux, une volonté de promotion ; elle réalise ce que dit le philosophe Nédoncelle : « L'idéal du moi c'est la valeur du toi ».

Il y aurait à cet égard beaucoup à dire sur les excès d'autorité de certains parents, dont l'autoritarisme vise à obtenir de leurs enfants, non pas un progrès dans le bien par amour, mais le succès qui flatte leurs ambitions, par désir de vaine gloire.

Nombreux sont aussi, hélas, les abus d'autorité cherchant, par exemple à imposer aux jeunes gens et jeunes filles une profession qui n'est pas conforme à leurs goûts, mais correspond aux intérêts des parents.

L'égoïsme peut être la cause des excès, comme des carences de l'autorité familiale, lorsque les parents, par exemple, se désintéressent du sort de leurs enfants, refusent de se prononcer, et les laissent s'engager dans des situations risquées, des mariages malheureux, pour n'avoir plus à s'en occuper.

La notion d'autorité peut paraître équivoque aux enfants lorsqu'elle ne s'incarne pas dans le bon exemple donné par les parents. Comment vouloir exiger d'eux l'effort que nous ne sommes pas capables de fournir nous-mêmes ? Au contraire, si les parents sont exemplaires, l'autorité semble pour ainsi dire superflue, car l'influence qui se dégage de leur vie suffit seule à montrer la voie. Elle émane du comportement, du regard, du geste ; une présence, ou son souvenir, sont alors plus éloquents que la parole.

Mais c'est un idéal, direz-vous, bien rare et bien difficile à atteindre ! Malgré toute leur bonne volonté, tous leurs efforts, leurs bons exemples, les parents seront toujours exposés à des déceptions, à des malheurs même, dont les causes ne seront imputables ni aux carences ni aux abus de leur autorité. L'esprit de foi et de confiance en Dieu doit être alors notre secours

et nous dirons, avec cette mère de famille dont le fils citait récemment l'une des paroles : « Nous n'étions que des serviteurs, mais si Dieu nous demandait de devenir davantage, des amis, en acceptant pour un temps des choses moins réussies, il ne faudrait pas exagérer la déconvenue, mais se placer dans le milieu de tout ce qui passe ».

L'autorité familiale, d'ailleurs, ne se présente pas sous des couleurs aussi sombres que certains ont tendance à le répéter. Il est frappant de constater que les spécialistes des questions familiales considèrent aujourd'hui la famille comme une institution d'avenir, dont le renouveau, la consolidation des structures, ne sont pas dus uniquement à des améliorations d'ordre sociologique, mais bien à des préoccupations sur le plan moral et religieux. Le succès des associations de jeunes foyers, par exemple, des cercles de préparation au mariage, dans le cadre des diverses confessions religieuses et dans de nombreux pays, dont le nôtre, en est une preuve.

*
* *

Il est impossible de concevoir le juste usage de l'autorité familiale sans le rattacher à sa véritable fin.

Disons d'abord que cette fin est d'amener l'enfant à prendre conscience de lui-même, en d'autres termes à accéder à la vraie liberté, qui est une libération des passions et des habitudes. Cette liberté le rend maître de ses actes, et lui donne l'autonomie de sa personne, c'est-à-dire le rend capable de se donner à lui-même des lois. Le rôle de l'autorité familiale revêt dès lors une importance particulière au moment où l'adolescent franchit les étapes successives qui aboutissent à l'achèvement de sa personnalité.

Car l'enfant doit se développer comme personne. L'un des facteurs d'accomplissement de la personnalité est la capacité de s'intégrer dans un milieu social. Le fruit de la liberté intérieure, dû à la soumission à l'autorité est donc, pour l'enfant comme pour l'adulte, l'épanouissement dans ce milieu, épanouissement qui doit amener à communiquer avec les autres personnes, et, par là, à la félicité naturelle dans l'accomplissement des tâches selon l'âge et les obligations de chacun.

L'équilibre créé ainsi au sein de la famille, dû au juste exercice de l'autorité des parents, peut être considéré comme la garantie de l'équilibre qui régnera dans la société. C'est pourquoi, les obligations imposées à l'enfant par ceux qui détiennent l'autorité ne doivent pas constituer une fin en elle-même, pas plus que les conventions purement sociales auxquelles sont soumis parfois les enfants d'une manière trop exclusive et artificielle.

Rappelons, en terminant, que selon la conception chrétienne de l'autorité, les relations que celle-ci implique entre parents et enfants sont à l'image de celles qui relient l'homme à Dieu. Les parents, en effet, sont les dépositaires, les mandataires de l'autorité de Dieu, et toute autorité humaine est une participation à l'autorité de Dieu. Tâche admirable, onéreuse, difficile, c'est vrai, mais dont la grandeur, basée avant tout sur l'amour, justifie les efforts de clairvoyance, de jugement, de désintéressement qui la constituent. Ces efforts, il faut le dire, ne sont possibles qu'avec la grâce de Dieu. Le sacrement de mariage la donne aux parents, à condition qu'ils soient disposés à y correspondre. C'est par cette grâce que leur autorité s'élève au-dessus d'une morale statique, et que leurs enfants, avec eux, éprouvent l'amour, la providence et la sainteté du Créateur.

Jeanne Morard.

L'autorité à l'école

La crise de l'autorité se manifeste également à l'école, quoique d'une façon moins aiguë que dans le cercle familial.

Ses symptômes apparaissent peu clairement ; non pas massivement comme c'est le cas dans la famille, mais sporadiquement. Comment les définir ? Car de tous temps, une certaine enfance a mal supporté l'autorité magistrale. Autrefois, sauf cas exceptionnels, elle s'en cachait ; aujourd'hui, plus franche et mieux assurée de l'impunité, elle s'en vante. Jadis les maîtres allaient jusqu'au bout dans la rigueur de leur œuvre éducatrice, ce qui provoquait des drames ; tandis qu'actuellement le maître continue par habitude de commander, mais ne conserve guère d'illusions sur la vertu de ses ordres.

Ainsi, moins que la famille, l'école ne paraît pas souffrir d'une carence de l'autorité. Carence moins visible, voilée par le cadre statique et rigide de structures qui fait illusion. Au total un édifice passablement vermoulu, mais qui tient !

Précisons : la crise, dont l'étude nous assemble ici, se montre réellement moins grave à l'école qu'à la maison ; et, cela, pour des raisons bien simples !

Le maître a appris son métier, les parents s'occupent d'enfants sans jamais y avoir été préparés. Le maître **s'exerce** à la profession d'éducateur tandis que le père et la mère **exercent** la profession d'éducateurs ce qui n'est pas la même chose : le premier, à chaque volée d'enfants qu'il reçoit, repense son activité et évolue ; les seconds agissent d'instinct, ne sont pas ou guère instruits par leurs échecs, et, surtout, ne peuvent se déjuger.

Leur position, face à l'enfant, se révèle si différente... Le maître est celui qui sait, le père celui qui défend (tâche combien ingrate), la mère, celle qui pardonne.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si tant de parents continuent à montrer une mentalité d'éducateurs tandis qu'un fort pourcentage d'instituteurs sont, dans toute l'acceptation du terme, des éducateurs.

Les instituteurs et les professeurs mariés ne me contrediront pas, qui ont eu beaucoup plus de soucis à élever leurs deux ou leurs trois enfants, que de conduire à la promotion annuelle, trente volées de trente gosses !

Le métier de parents reste la grande aventure dont parle Péguy ; celui du maître, privilégié, bénéficie du fait (c'est Cousinet qui le dit) que l'enfant ne vit pas avec le maître comme il vit avec ses parents ; il vit en face de lui, comme en face d'une lampe qui l'éclaire et souvent l'éblouit.

L'abbé Toutlemonde distingue trois sortes d'autorités : **l'autorité fonction**, prestige conféré par la fonction et qui disparaît quand le chef n'est pas digne de cette fonction ; **l'autorité fascination**, quand la personne revêtue d'autorité semble puiser son prestige dans ses seules qualités ; et la **vraie autorité**, quand, dans une société d'égaux, un animateur se distingue de ses pairs et devient un chef.

Si je pense à la résignation tranquille avec laquelle, surtout à la campagne, les enfants écoutent telle leçon mal construite, mal structurée, mortellement ennuyeuse d'un candidat instituteur qui a encore beaucoup à apprendre, j'en conclus que l'autorité fonction n'est pas morte. Trop de chefs, trop de responsables, dans l'enseignement, qui n'eussent jamais dû y entrer, y termineront leur carrière ! A moins que l'autorité fonction, de moins en moins respectée par la jeunesse,

finisse par n'être plus valable. Quand elle s'éteindra, quels lendemains amers !

Déjà les enfants, surtout ceux des villes, ne sont plus guère dupes, ni de l'autorité fonction, ni de l'autorité fascination qui s'use d'autant plus vite que l'éducateur se construit un personnage dont il abuse et finit par avoir des travers plus ou moins ridicules. « Non, les enfants du siècle, dit A. Chabloz, libres d'allure et de propos, moins polis mais plus francs que leurs aînés, moins dissimulés, moins capables d'une attitude sournoise, n'acceptent plus l'(A)utorité, mais la reconnaissent quand elle est justifiée, quand elle est vraie » ; quand le maître, ajouterai-je, fait preuve des qualités d'un vrai chef : la vigueur d'esprit, l'énergie physique, la ténacité, le calme et la maîtrise de soi, l'esprit de décision, l'équité, la bonté... et la gaité. Il n'y a pas besoin d'ajouter ce qu'on appelait autrefois la dignité et qui se marque par l'habit, le décorum, la distance. S'il peut y ajouter l'éclat d'un enseignement vivant et original, le problème de l'autorité ne se posera guère pour lui. Enfin le maître prêchera d'exemple.

Autoritas veut dire tout à la fois dignité, prestige et valeur. L'écolier moderne n'est plus sensible à la première de ces qualités, se fatigue vite de la deuxième, mais reconnaît la troisième. Au fond, l'enfant moderne connaît trop l'adulte qu'il a percé à jour. Que s'est-il passé, qui explique cette évolution dans le rapport enseignant-enseignés ?

« Autrefois, dit Cousinet, les adultes et les enfants vivaient dans deux mondes séparés, les premiers dans la vie, les seconds dans l'éducation. Les enfants ne pénétraient pas dans le monde de la vie, ni les parents dans le monde de l'éducation. Aujourd'hui les uns et les autres se rencontrent dans le monde radio, le monde presse, le monde cinéma et le monde télévision. Cela change entièrement leurs rapports ».

Cette pertinente réflexion montre que le déclin de l'autorité est dû au fait que les enfants ont maintenant d'autres « maîtres » que leurs maîtres et que le rapport supérieur-inférieur qui permettait le mécanisme de l'autorité, au sens classique du terme, a disparu.

Depuis un demi-siècle, graduellement, les maîtres, sentant disparaître peu à peu leur autorité, ont cherché un autre moteur à leur action. Séduits par l'enseignement des psychologues, sensibles au crédo de l'éducation nouvelle, ils ont peu à peu passé du « refus » de l'enfant à l'acceptation de l'enfant. Mais semble-t-il, pendant cette période, l'enfant, et surtout l'adolescent (l'adolescent n'est plus à cet âge d'or dont parle Ferrère, période conventionnelle où les problèmes scolaires sont plus simples parce que l'enfant est plus soumis) ; ils ont passé de l'acceptation de l'adulte au refus de l'adulte, considéré, parce qu'adulte, comme un supérieur.

Les enfants actuels ont tant de maîtres à travers toutes les heures du jour, dans tous les mondes dont a parlé Cousinet, qu'ils sont excusables de ne plus croire autant à l'autorité. Et, ce qui est grave, vivant plus que jamais en compagnonage avec les hommes, leurs parents et leurs instituteurs, avec des hommes qui ont renoncé à se construire un « personnage » ou qui le portent mal, les enfants voient mieux qu'autrefois les défauts des « grands » et les jugent, souvent durement.

Qu'on me permette une image technique : le moteur

classique de l'autorité n'a plus la puissance nécessaire pour tirer le char de l'éducation, devenu trop pesant, à travers les routes toujours plus difficiles de la vie actuelle. Nous avons essayé de changer de carburant... et cela n'a pas suffi ! Si nous changions le principe même du moteur !

Des expériences ont été faites qui nous permettront d'éviter toute aventure dans un domaine où l'expérimentation est dangereuse. Car l'enfant n'est pas une matière inerte qu'on peut sculpter à sa guise : tout échec éducatif est grave !

Considérant que la crise de l'autorité provient de la diminution d'un rapport de force entre l'éducateur et l'éduqué ; considérant qu'il est illusoire de retrouver ce rapport de force au moment où le maître est de moins en moins le seul maître de l'enfant, retrouvons une autorité qui n'émane pas du seul instituteur.

Peut-être émanant de la collectivité des enfants ? Le livre de Schmidt sur l'histoire des communautés scolaires de Hambourg, qui décrit l'échec de cette expérience extraordinaire, est significatif. Les adultes ont leur rôle à jouer dans l'éducation des enfants, et, le supprimer, c'est s'orienter vers l'anarchie. Constata-tion symptomatique : le terme de self-gouvernement, par lequel on désigne la délégation de l'autorité à la classe, n'a jamais trouvé d'équivalent exact, en français. Pédagogie par trop idéale, réalisable seulement (et encore...) dans des internats, sous le contrôle de maîtres exceptionnels qui suivent attentivement, dans leur évolution, des élèves choisis... Qu'on me cite une seule et vraie expérience de self-gouvernement dans le domaine de l'école publique, obligatoire et gratuite !

Peut-être cette autorité émanerait-elle du groupe ? Certes, le travail par équipes a donné lieu à d'heureuses réalisations, mais il s'agit là, ainsi que nous l'avons expérimenté, de périodes limitées dans la vie de la classe. On ne peut rien fonder sur une pédagogie épisodique !

Alors, si l'autorité n'émane ni du maître, ni de l'élève, ni des équipes qui forment la classe, ne pourrait-elle pas se dégager de règles établies par la classe ?

F. Châtelain a répondu à cette question, dans une brochure fondamentale pour l'avenir de l'école : (*)

Après avoir précisé qu'il n'y a pas d'éducation possible sans adultes, sans idéal moral et sans discipline, il passe en revue ces trois éléments : l'instituteur qui, selon le mot fameux de Jaurès « n'enseigne pas ce qu'il veut, ni ce qu'il sait, mais ce qu'il est » ; ce qu'il est c'est-à-dire son influence profonde due à son idéal, à sa personne ; enfin la discipline, signe de l'autorité.

La discipline ne doit pas être celle que Foerster déploierait : « mécanique et avilissante ».

Elle tiendra compte des données les plus solides de la psychologie moderne qui, on le sait, attire de plus en plus notre attention sur les besoins de l'enfant ; besoin d'indépendance, besoin de sécurité, besoin d'ordre et de règle, besoin d'équilibre et d'unité, besoin de solidarité et coopération.

Ni le régime répressif classique, né d'une conception désuète de l'autorité, ni le régime libéral (qui hélas, trop souvent, tourne au régime libertaire) ne respectent vraiment les besoins de l'enfant.

Une nouvelle structuration de la classe s'impose : tout relâchement d'un régime autoritaire conduit à la faillite et c'est pour n'avoir pas compris cette grave

vérité que l'éducation nouvelle piétine... La simple soumission de l'enfant à une personne nantie d'autorité ne suffit plus... Bientôt ne suffira plus du tout !

L'obéissance ne s'attachera plus à une personne, mais à une loi, c'est-à-dire à un idéal moral, librement et intérioriquement accepté par tous. Car, dit Foerster, « il ne faut rien ôter à l'obéissance de son inexorable précision » et les classes nouvelles, constate François Châtelain, traversent une crise grave quand elles libèrent les enfants des contraintes extérieures (règlements, punitions) et tombent dans un laisser-aller qui constitue une menace pour l'avenir de l'éducation fonctionnelle !

La vie, qui sanctionne nos victoires et nos échecs, voilà la vraie autorité. La vie qui se concrétisera à l'école par une règle, comme elle est « réglée », dans nos sociétés organisées, par l'arsenal des lois.

J'ai fait autrefois une décevante expérience en instituant, dans un ensemble de classes, une « loi scolaire ». En vérité cette loi, élaborée par le directeur, avait beau faire parler l'élève à la première personne : « Je m'engage à... » elle n'en était pas moins ressentie par lui presque exactement comme le règlement de discipline qu'elle devait remplacer.

Non, la loi de classe, établie par des enfants (tout au moins dans les classes supérieures) qu'une éducation bien comprise, dans les classes inférieures, aura rendue autonome, sera leur œuvre, œuvre conduite par leur maître. Et le maître s'y soumettra aussi bien que l'élève.

La classe dont je rêve sera formée d'enfants ayant acquis dès le jardin d'enfants, la maîtrise des gestes corporels, ayant été éduqués au silence, à la coordination des mouvements, à l'attention, voire à l'immobilité. Elle sera un milieu où régneront l'ordre et la règle, car les bonnes habitudes libèrent l'être humain.

Cette classe obéira à une règle toute simple, composée de quelques articles positifs.

L'autorité ne sera donc plus simplement déléguée au maître (tout mon exposé a montré l'impossibilité de continuer ce système périmé).

Certes, l'autorité fonction et l'autorité fascination continueront d'y jouer un rôle. Ainsi que la vraie autorité, émanation de la valeur du maître de sa personne.

Mais, les enfants ne s'y tromperont pas, le sentiront : l'élan vital, au sens noble où l'entendait le regrette Ferrière, imprènera la classe : l'ordre, la règle seront l'expression de la nécessité des choses et de la vie ; élèves et maîtres s'y soumettront librement avec un sentiment de fierté. Tous ensemble on s'acheminera joyeusement vers un sommet que l'on a décidé d'escalader.

Ces dernières paroles sont de Châtelain. C'est ainsi qu'il entrevoyait l'école de demain. Une école où, par une structuration nouvelle, le problème de l'autorité s'estompera, perdra de son acuité.

Nous n'en sommes, hélas, pas encore là ! C'est toutefois dans la voie du personnalisme enfantin qu'éducateurs, nous trouverons réponse au problème de l'autorité.

A. Ischer.

(*) F. Châtelain : — La discipline dans l'éducation nouvelle ENF No 10 (Ile de France).



L'autorité dans les mouvements de jeunesse

Avouez qu'il devient, au fur et à mesure que la journée s'avance, bien difficile de dire, sur ce grand thème de l'autorité, quelque chose d'original ! A plus forte raison que le premier orateur du matin, M. Louis Meylan, fut le maître de celui qui vous parle... Et vous savez, qu'à cause même de l'autorité qu'ils leur reconnaissent, les élèves sont toujours complexés devant leurs maîtres !

L'autorité dans les mouvements de jeunesse. Permettez-moi d'emblée de tenter de cerner, le plus précisément possible, le cadre de ce modeste propos.

Il ne s'agira pas ici de la « société de jeunesse ». J'appelle « société de jeunesse » le groupement d'enfants ou d'adolescents dont le but essentiel est l'acquisition d'une technique déterminée, sportive par exemple, ou manuelle, ou musicale, ou culturelle. L'acquisition de cette technique s'effectue sous la direction d'instructeurs adultes qui, je le reconnais volontiers, réunissent souvent les aptitudes pédagogiques et les aptitudes techniques, faisant ainsi de leur enseignement un ensemble harmonieux et profitable à l'enfant. Il n'en reste pas moins que la structure de ces « sociétés de jeunesse », qui sont souvent des sous-sections ou des filiales de sociétés mères composées d'adultes, ne me paraît pas originale, du point de vue qui nous occupe aujourd'hui. Il est rare, en effet, dans ce type de société de jeunesse, de trouver une organisation, une structure pédagogique dont le but dépasse la simple acquisition de la technique élue. Un comité d'adultes, un ou des instructeurs, en assurent l'encadrement. La relation qui s'établit, au sein de ces sociétés, entre l'adulte et l'enfant ou l'adolescent, ne me semble pas se distinguer, essentiellement, de celle qui se crée entre le maître et l'élève, par exemple, relation qu'a si remarquablement explicitée ce matin M. Adolphe Ischer.

En revanche, les « mouvements de jeunesse » me paraissent apporter, à nos débats d'aujourd'hui, un éclairage original de la notion d'autorité.

Par opposition à la « société de jeunesse », le « mouvement de jeunesse » nous présente une structure particulière, infiniment plus riche et plus complexe. Cette structure est conditionnée par des fins qui ne sont plus l'acquisition d'une technique déterminée, mais bien par des fins plus larges et plus générales, à savoir une éducation — parafamiliale et parascolaire — de la personne. Dans le mouvement de jeunesse, la ou les techniques se situent au niveau des moyens. Bon nombre d'entre vous auront identifié, grâce à cette distinction sommaire, les mouvements de jeunesse auxquels je songe : le scoutisme, les unions cadettes et aînées, certaines organisations chrétiennes ou laïques de jeunesse, et certains clubs de jeunes.

Je prétends que ces mouvements de jeunesse nous apportent, grâce aux fins éducatives de la personne qu'ils poursuivent, une vision extrêmement dynamique de l'autorité.

Permettez-moi d'illustrer cette affirmation — et-peut-être d'en prouver l'authenticité — en vous détaillant brièvement la structure d'un mouvement de jeunesse que je connais — le scoutisme — dans la mesure où, à mon sens, la structure peut conditionner la manifestation et la reconnaissance de l'autorité. Vous savez que, si le scoutisme compte à sa tâche un certain nombre d'adultes, aux niveaux national, cantonal, parfois

régional, parfois aussi dans le cadre des unités, groupes ou brigades, la responsabilité de l'animation du scoutisme repose sur de très jeunes épaules, masculines et féminines. C'est là, à mes yeux, l'originalité profonde du mouvement de jeunesse, et ce qui lui confère sa valeur éducative, par opposition à la valeur instructive de la société de jeunesse.

Le mouvement de jeunesse propose à l'enfant ou à l'adolescent une nouvelle dimension des relations humaines. Dans sa famille, à l'école, l'enfant fait l'expérience des relations avec l'adulte, dépositaire de l'autorité, avec la fratrie, pratiquement à égalité d'obéissance devant l'adulte si je puis dire, avec les camarades de classe, dans une situation semblable. Dans le mouvement de jeunesse, nouvelle dimension des relations humaines ! L'enfant — jeune éclaireur par exemple — pénètre dans un monde créé pour lui, à sa mesure, par un vieux général anglais qui aimait le jeu, les hommes et son pays. L'enfant se trouve incorporé à un petit groupe de garçons — ou de filles — au nombre de 6, 7 ou 8, la patrouille, qui fait partie, à son tour, d'un ensemble plus grand, comprenant quelques patrouilles, quatre en général. Dans cette patrouille, la sienne, se trouvent des enfants de son âge, ou plus jeunes, ou plus âgés. A sa tête, un enfant, comme lui, de 14, 15 ou 16 ans. A la tête de la troupe, un jeune homme, ou une jeune fille, de 18 ou 20 ans.

Sur quelle base va s'établir la relation « chef — enfant » ?

Le chef, dans la plupart des cas, qu'il soit à la tête d'une patrouille ou d'une troupe, a été « investi » dans sa fonction par ses supérieurs hiérarchiques, au cours d'une cérémonie, comportant certains rites particuliers à chaque unité. Sa désignation a fait l'objet de délibérations, parfois longues et laborieuses, au niveau du conseil des chefs. Il a dû, préalablement, se former à sa nouvelle responsabilité, faire état de plus ou moins larges connaissances dans les domaines extrêmement variés des techniques scouts. Il a dû « prêter » sa promesse, et démontrer par son comportement sa volonté de l'honorer. Il a dû être reconnu par ses pairs comme un exemple digne d'être suivi. Il a dû administrer la preuve qu'avant de commander, il était capable d'obéir. Tous ces éléments, qui conditionnent, à des degrés divers, la désignation du chef, l'enfant en prend progressivement conscience, au fur et à mesure de son cheminement intellectuel, moral et spirituel, tant dans sa vie personnelle que dans sa vie scout.

Selon la qualité du chef et celle du garçon, peut s'établir une relation extrêmement originale, de nature parfois complexe, mais dont nous ne pouvons examiner qu'un seul aspect. Elle va conduire l'enfant à accepter une autorité d'un type nouveau, par rapport à l'autorité de ses parents, par rapport à celle de son ou de ses maîtres. C'est, d'abord, et ce fait est extrêmement important, une relation librement consentie. Dans le mouvement de jeunesse, l'enfant est entré le plus souvent librement. Il a dû même parfois arracher une autorisation paternelle ou maternelle. Il est d'autant plus enclin à accepter la structure du mouvement, et, par conséquent, ce qu'elle peut avoir d'autoritaire. Dans ce monde de loisirs, souvent librement choisis, l'adulte n'a plus de place. Est-ce à dire que l'enfant est roi ? Il le sera, en vérité, parfois beaucoup moins qu'à la maison...

Il est banal de relever ici les goûts adolescents, souvent pré-adolescents, du sacrifice et de l'identification. Par le chemin de l'admiration, le jeune adolescent peut être conduit à un respect sacré de l'obéissance au chef. Vous me direz peut-être qu'il y a là les ferments les plus empoisonnés de l'anarchie ou du totalitarisme, expression de l'absence et de l'excès de l'autorité, et que nos mémoires, si ce ne sont nos oreilles, retentissent de ces sortes d'appels. C'est là que doit intervenir l'adulte, si la relation « chef-enfant » prend cette allure excessive. Il faut parfois freiner certains chefs dans leurs exigences, comme il faut freiner certains enfants ou adolescents dans leurs entraînements. Il est aussi banal de relever que l'âge adolescent permet la découverte des siens. Cette découverte conduit à d'inévitables déceptions qui, bien souvent, altèrent les relations intra-familiales et en particulier le respect enfantin de l'autorité paternelle.

Le mouvement de jeunesse peut, par la nouvelle image de relations qu'il propose, réconcilier l'adolescent avec l'autorité, celle-ci n'étant plus incarnée par l'adulte suspect, mais par l'ainé, le chef — frère — aîné. La réconciliation avec l'autorité, c'est-à-dire avec la famille, avec l'école, avec la société, se fera d'autant mieux qu'à son tour, peut-être, le jeune se verra investi de l'autorité, qu'il assumera à son tour la responsabilité de la conduite d'un groupe, d'une patrouille ou d'une troupe, plus tard.

Vous avez connu comme moi, des jeunes « en pétard » si je puis dire, avec l'autorité paternelle et qui font, par ailleurs, l'exaltante expérience du pouvoir et de l'autorité dans un mouvement de jeunesse dont ils sont les

meilleurs serviteurs, à l'immense étonnement attendri de leurs parents qui désespéraient de leur apprendre à obéir !

J'espère, Mesdames et Messieurs, vous avoir démontré, par ces quelques propos trop sommaires et qui ont eu parfois, je ne sais trop pourquoi à vrai dire, le ton du plaidoyer, que les mouvements de jeunesse ont leur partie à jouer dans ce concert sur le thème de l'autorité. J'espère vous avoir montré surtout, si besoin en était, que les mouvements de jeunesse, à structure juvénile, peuvent contribuer de plus en plus efficacement à une restauration de l'autorité. Dans la mesure où ils sont pratiqués à l'âge convenable, et dans une part compatible avec les exigences fondamentales de la famille et de l'école, ils peuvent apporter aux jeunes l'occasion de vivre, à leur niveau, l'expérience bienfaisante, sécurisante, d'une libre relation avec un chef, investi de l'autorité. Ils peuvent aussi apporter l'occasion extraordinaire de pratiquer l'autorité, d'en expérimenter la valeur, pour soi et pour les autres, à un moment où, bien souvent, les parents, les maîtres et les autorités y perdent leur latin.

Si la liberté s'apprend par l'exercice de la liberté, si le sens et le goût des responsabilités s'acquièrent par la pratique des responsabilités, il en va de même de l'autorité. La nouvelle dimension de la relation humaine que proposent les mouvements de jeunesse, par opposition aux sociétés de jeunesse, me paraît jouer un rôle essentiel et original dans cet apprentissage à double face : respect de l'autorité d'un aîné, et pratique de l'autorité dans le respect des plus jeunes.

Claude Pahud.

Le travail en équipe

Dans un groupe de parents d'adolescents qui m'avait invité, on cherchait à resserrer la notion de **disponibilité** ; nous insistions sur le caractère essentiellement qualitatif de la disponibilité, que de trop nombreux parents rabaissent au seul plan quantitatif en se justifiant avec la formule : « Je consacre tant d'heures par jour à mes enfants » !

Dans la discussion, chacun faisait part de ses expériences à ce sujet. Un père de quatre gosses, M. P., ingénieur, fit part de l'anecdote suivante illustrant parfaitement ce qu'il faut comprendre par disponibilité éducative : « Mon aîné est à l'âge de l'instruction religieuse ; or, depuis quelques mois, je remarquais qu'il profitait souvent du moment du repas pour me poser quantité de questions qui me mettaient dans l'embarras. Comme ingénieur, j'ai un horaire assez irrégulier et je suis dans l'obligation de prendre mes repas en un minimum de temps. A midi, par exemple, j'arrive fréquemment alors que toute la famille est déjà à table. Je suis ensuite dérangé par deux ou trois téléphones et je repars avant le moment du café. Certains jours, je suis très préoccupé par des problèmes professionnels qui m'attendent l'après-midi. J'aspire à quelques moments de calme et de paix en prenant ma nourriture. Je suis donc dans la position contraire à la disponibilité éducative. Il faut croire que tout cela se remarque, car mon aîné profite de ces instants pour rechercher un contact qui n'est souvent qu'un démarquage, la mise à l'épreuve de ma résistance, avec le secret espoir de la rompre pour amuser la famille... car frères

et sœurs sont souvent prévenus de la joute qui se prépare. Ma femme assiste tristement au spectacle, sans cacher sa désapprobation devant mes débordements d'horaire. Un jour donc, je rentre en retard, saute sur mon assiette après avoir lancé un bonjour quelque peu tendu. Mon aîné venait d'apprendre de son pasteur une belle « colle » théologique. Occasion irrésistible pour prouver aux frères et sœurs que le père ne sait pas grand-chose. Je m'efforçais d'avalier ma soupe pour rattraper le service, lorsque je suis interpellé : « Sais-tu, papa, peut-être... etc. » Tout au long de l'énoncé du problème, les fourchettes freinaient leur rythme, chacun attendait ma réaction. Et là, en un éclair, je compris ce que pouvait signifier la disponibilité attachée à mon rôle de père éducateur. Je compris que j'avais grosso modo trois possibilités, dont une seule était conforme au principe de la disponibilité :

1. Je pouvais ne pas répondre, dire à mon fils que l'on ne parlait pas ainsi à table, que j'étais fatigué, que je n'avais pas le temps, qu'on en reparlerait. En bref, je pouvais aligner tous les justes motifs qui sont de bonne logique mais coupent tout contact et déçoivent l'adolescent ou justifient ses prévisions négatives.
2. Je pouvais répondre rapidement en inventant ou devinant une bonne partie de ma réponse : je ne suis pas théologien et mon instruction religieuse date de quelques années. Mais je savais que mon fils possédait l'exacte réponse, donc impossible ou très dange-

reux de tricher. Et cette porte de sortie qu'utilisent parfois les parents n'est en rien éducative.

3. Que me restait-il ? Faire honnêtement face à la réalité, ce que je tentai en disant : « Ta question est intéressante, mais vois-tu je suis pressé, fatigué, et en plus de cela je suis ingénieur et non théologien. Je vais y réfléchir et je te propose que nous allions prochainement en reparler avec ton pasteur. Demande quand nous pouvons passer un soir où je suis libre ». A l'étonnement de mon garçon, je compris que cette réponse était juste, elle était conforme à la réalité, félicitait implicitement l'initiateur de l'entretien et affirmait d'une façon précise, sans échappatoire, que le dialogue serait poursuivi positivement.

Certes, mon aîné avait manqué l'effet escompté, et perdait quelques points devant ses frères et sœurs, mais l'autorité éducative du père était sauvegardée et le garçon valorisé par le fait que je prenais au sérieux la question posée.

* * *

Je tenais à concrétiser par cette anecdote l'exposé introductif demandé par les organisateurs de cette journée qu'il faut féliciter et remercier de leur initiative et de l'accueil qu'ils nous font ici.

Je souhaite d'ailleurs que la partie la plus fructueuse se situe au moment de nos discussions, de nos échanges, car devant le sujet qui nous est proposé, nous sommes tous, personnellement concernés et engagés en tant que membres de notre groupe social tout d'abord, en tant que pères ou mères de famille ensuite pour certains d'entre nous, et encore en tant que professionnels des problèmes éducatifs pour quelques-uns.

C'est dire que les quelques éléments que je me permettrai, respectueusement, d'aborder et de souligner maintenant n'ont aucune prétention d'enseignement, mais ont simplement pour but de stimuler la réflexion de chacun et favoriser notre débat duquel nous pouvons, tous, j'en suis certain, retirer beaucoup.

Le travail en équipe, dans sa relation avec la notion d'autorité en éducation.

Que je précise d'emblée le sens donné ici au mot « équipe » : effort en vue d'une action, prise de conscience à plusieurs.

Il y a un effort d'équipe dans cette salle. Il y a un effort d'équipe lorsque des parents se réunissent à quelques-uns pour s'entraider. Il faut donc comprendre « équipe » d'une façon plus large que la notion de team au sens où les travailleurs sociaux l'emploient, équipe homogène avec plusieurs professionnels de la même formation se soutenant réciproquement ; équipe hétérogène avec des professionnels de formations différentes : équipe médico-sociale : médecin, psychologue, assistant social, éducateur, illustrant une des formes modernes et particulièrement efficace de l'action en psychopédagogie.

I. ÉQUIPE AU NIVEAU DU GROUPE SOCIAL

La responsabilité éducative des adultes est continue dans le tram, dans la rue, partout où l'adulte est en contact avec des gosses, des jeunes. La crise d'autorité dont on parle parfois est souvent, me semble-t-il, une crise de **tenue** des adultes qui oublient qu'ils sont responsables de transmettre une valeur éducation où l'attitude réelle précède les déclarations de principe.

Les parents d'aujourd'hui ne sont, d'une façon générale, pas assez aidés par la société, le milieu environ-

nant immédiat ; l'enfant est souvent repoussé comme un gêneur (ex. les nombreuses interdictions pour les jeux des enfants dans les parcs publics et les centres urbains : à gazon bien tondu, cœur d'enfant triste, a déclaré un éducateur).

A contrario, l'enfant est adulé d'une façon purement sentimentale et agaçante : qu'une maman, en rue, élève le ton à l'égard de son moutard pour un motif parfaitement justifié, des têtes s'inclineront pour murmurer un ridicule « pauvre petit ». Or l'ensemble de ces petits faits pose un problème sérieux à la suite du phénomène de ¹⁾ **densité ou de pression sociale** que nous vivons de plus en plus dans nos sociétés modernes occidentales, densité qui modifie les conditions d'existence de la famille (grands-parents ne pouvant plus vivre sous le même toit, crise du logement, parents moins disponibles, enfants en contact beaucoup plus vite et beaucoup plus souvent avec le milieu environnant). La responsabilité du milieu social devient déterminante pour l'éducation et la formation de l'enfant. Il y a 50 ans, on pouvait éduquer des enfants dans un cadre familial très protégé sans se soucier beaucoup de l'influence extérieure. Aujourd'hui, même si les parents le souhaitent encore, la chose est pratiquement impossible. C'est un fait social découlant de la révolution industrielle et de l'urbanisation : on ne peut plus vivre seul, on ne peut plus éduquer et instruire ses enfants seul.

Les adultes forment une **équipe d'éducateurs** : dans un immeuble, un quartier, une ville, etc. La mauvaise tenue des uns rend plus difficile la tâche des autres.

Illustration : la révolte d'un jeune délinquant qui ne comprenait pas que des adultes lui reprochent « ses petites bêtises », alors que les grands de ce monde s'insultent à la tribune des Nations Unies et vont jusqu'à battre le pupitre de la semelle... Un tel manque de respect des autres lui paraissait sans proportion avec le vol de vélo qu'on lui reprochait. Il était déçu et scandalisé qu'on puisse se comporter de la sorte !

II. ÉQUIPE AU NIVEAU FAMILIAL

La notion de l'autorité a été traitée avec brio ce matin. En relation avec le concept d'équipe, je schématiserai ainsi : Les théories éducatives vacillent entre des conceptions libérales ou autoritaires, toutes deux aussi éloignées des réalités actuelles, du rôle de **partenaire** que devraient pouvoir assumer les parents. Par l'attitude de partenaire, l'autorité ne prend plus l'attribut de toute-puissance, mais celui de l'attention ; la liberté se manifeste davantage dans la critique que dans le dogmatisme. Vouloir à tout prix éviter les tâtonnements et les échecs, c'est, sur le plan éducatif, se condamner à l'immobilisme, donner des solutions pour éviter la recherche, c'est mécaniser l'enfant (voir les dernières conclusions du congrès de l'UNAR sur l'autorité et la discipline).

Mais pour que l'action éducative trouve un bénéfice aux tâtonnements et aux recherches, il faut que les parents y participent sans trop d'angoisse et d'insécurité. C'est à ce niveau que l'aide socio-éducative multiforme fera œuvre préventive et utile. Ceux qui affirment, aujourd'hui encore, que vouloir aider la famille, c'est risquer d'inciter les parents à démissionner, sont emprisonnés dans des idées conventionnelles les privant d'une double compréhension :

1. La situation réelle dans laquelle sont placés les parents d'aujourd'hui ; (**illustration** : si un artilleur,

¹⁾ voir Gaston Berger et le P. Teilhard de Chardin.

par manque de préparation, commettait une erreur de 1/1000 avec une pièce d'artillerie de 1900, le résultat n'était pas tragique ; si un artilleur commet la même erreur de visée avec une pièce de puissance de feu 1961, il peut produire une catastrophe ! C'est ainsi que certaines erreurs ou carences éducatives qui passaient inaperçues autrefois peuvent aujourd'hui avoir des conséquences importantes).

2. les possibilités offertes par les nouvelles méthodes de service social qui cherche à venir en aide aux parents dès qu'ils rencontrent des difficultés éducatives, afin de les encourager à les surmonter, de mettre à leur disposition des auxiliaires spécialisés susceptibles de les épauler dans leur tâche, de leur faire prendre conscience de leurs difficultés et de leurs problèmes, afin de prévenir les démissions spectaculaires (**illustration** : évolution de l'aide empirique et d'une assistance matérielle à l'aide psycho-sociale ; rappel des trois éléments méthodologique de service social : casework, group work, organisation communautaire. Ces méthodes ont comme point commun de tout mettre en œuvre pour éveiller une prise de conscience de chacun, mettre en valeur toutes les ressources de l'individu face à ses responsabilités dans son contexte familial et social, ressources qui, sans cet appui, resteraient inexploitées).

III. ÉQUIPE ENTRE LES PARENTS ET LES SPÉCIALISTES DE L'ÉDUCATION

Tous les problèmes relatifs à l'équipement socio-éducatif d'une ville, d'un canton, d'un pays, tous les problèmes de traitement, de prévention, viennent aboutir sur une question à laquelle chaque région, chaque unité sociologique réelle doit répondre en tenant compte de son histoire, de l'intensité de ses besoins, de ses moyens :

Comment faire passer les récentes découvertes et acquisitions des sciences humaines relatives au développement et à l'éducation de l'enfant c'est-à-dire ses besoins pour l'épanouissement de sa santé physique et mentale (plan affectif), à un niveau de connaissances **suffisamment diffusées et vulgarisées pour être utilisées par les parents d'aujourd'hui ?**

(voir les études de Spitz, Bowlby, « Carence de soins maternels et santé mentale », Anna Freud, Jenny Aubry, etc.)

Nous nous trouvons devant un double plan d'action :

- a) action curative.
- b) action de prophylaxie.

a) **Action curative :**

En médecine, on a d'abord combattu les épidémies avant d'organiser la prophylaxie. Les services sociaux d'aide à la famille doivent donc tout d'abord répondre aux manifestations les plus virulentes de l'inadaptation juvénile et de dissociation familiale. Bien que les moyens disponibles soient presque partout encore insuffisants par rapport aux besoins, c'est à ce niveau d'action que se situe la grande majorité des services sociaux actuels.

(A signaler : spécialisation de plus en plus poussée des techniciens des sciences humaines, nécessitant un échange interdisciplinaire de plus en plus rigoureux ; or, cet échange est rendu difficile par les structures juridiques et administratives des services ou offices actuels. Toutes nos structures sociales ont été élaborées par des

juristes qui ont fait œuvre de pionniers. Cependant, les délimitations et les définitions imposées et souvent consacrées par le temps ne concordent plus toujours avec les exigences actuelles des sciences humaines : à la notion juridique de protection de l'enfance, on débouche sur une aide sociale beaucoup plus dynamique où les parents sont souvent plus directement concernés que l'enfant. D'autre part, peu de professionnels des sciences humaines sont vraiment préparés à l'échange interdisciplinaire ; c'est le lot des sciences jeunes, où chacun a tendance à voir le rôle des autres partenaires comme son propre satellite. Le principe de collaboration est accepté, mais inconsciemment chacun désire garder un rôle de chef d'orchestre, ce qui provoque des déplacements de compétences inefficaces, des doubles emplois ou, à l'opposé, des lacunes dans un plan d'action. Théoriquement, un échange interdisciplinaire n'est pas définissable en dehors des besoins précis d'un client déterminé (individu ou famille) et le moteur de ce travail d'équipe, celui qui en assurera la responsabilité à long terme sera le technicien dont le rôle s'avère prépondérant en fonction des besoins du client et non en fonction d'une hiérarchie professionnelle ou d'une doctrine pré-établie. Suivant les circonstances, le médecin, le psychologue, l'assistant social ou l'éducateur jouera le rôle prépondérant et cette répartition des forces comme la motricité de l'action pour réveiller les ressources du client doivent encore tenir compte des moyens à disposition pratiquement : manque de médecins formés en neuro-psychiatrie infantile, de psychologues d'enfants, d'assistants sociaux caseworkers complètement formés, etc.)

En ajoutant encore à ces problèmes les difficultés administratives, on réalise à quel point nous sommes actuellement encore loin d'un échange interdisciplinaire et d'une unité d'action réelle. (**Illustration** à développer : les trois attitudes d'une infirmière scolaire en cours de dépistage d'un problème d'inadaptation ; situer les problèmes d'administration sociale pour les grands services et leur importance pour l'efficacité de l'échange interdisciplinaire).

b) Une réelle **prophylaxie** des carences éducatives ne peut être envisagée qu'au niveau du groupe social tout entier. Reconnaissons qu'à ce jour, en Suisse romande, les actions réellement préventives tentées par quelques pionniers sont demeurées dans un cadre d'expérience limitée : Ecole de Parents, clubs de quartiers, centres de loisirs, mouvements d'éducation populaire. En parlant d'action de prophylaxie, évitons un malentendu : toute action curative va pour le moins prévenir une aggravation des difficultés ; mais cette action curative n'a pas prévenu les raisons du traitement.

C'est à ce niveau qu'il faut situer le problème des loisirs dans son éclairage 1961.

(A développer : doctrine de Pro Juventute « loisirs pour jeunes et vieux »).

Remarque : la grande majorité des clubs de quartiers pour jeunes adolescents à Genève, Lausanne, bien qu'étant considérés comme des éléments d'action préventive, ne sont très souvent que des organes traitant individuellement ou par groupe des perturbations très sérieuses d'adolescents.

A signaler la pénurie des possibilités de loisirs pour l'âge scolaire : crise pour les âges 13 à 15 ans avec refus d'admission dans les colonies de vacances après 13 ans.

« La grande erreur de ceux qui s'occupent de l'organisation des loisirs est d'y voir aussi un temps mort

qu'il faut vivifier pour rendre l'individu mieux apte à son travail... Ce qui fait défaut à l'homme ici ce n'est pas l'instruction. Il sait en général des choses très compliquées. Ce sont des réflexes pour animer son dialogue intérieur avec lui-même et l'univers, pour exercer sa liberté créatrice. C'est pourquoi on a bien tort non seulement de concevoir des loisirs comme du non-travail, mais encore de les vouloir éducatifs, c'est-à-dire utiles au sens que prend ce mot dans la civilisation capitaliste. Il faudrait les vouloir expérimentatifs et expressivistes. Puisque c'est en s'expérimentant et en s'exprimant que l'homme s'éduque. Il ne s'agit pas d'apprendre — on croit trop que la culture est une somme de choses apprises — mais de découvrir des occasions d'éprouver et de s'éprouver. Des occasions d'être créateur de soi, un être libre».

(Citation de « Gagner son temps » par Roger Philippe.)

Il semble bien que c'est l'exercice de cette liberté créatrice qui manque aujourd'hui le plus dans le monde. La machine, la technique, prises dans l'économie qui est la nôtre, tournent toujours plus vite, mais l'homme, la personne, n'est plus entraînée. Il est débrayé. Tout cela a une incidence directe sur l'attitude des parents, car c'est bien dans cette attitude que la liberté créatrice a le plus de raison de s'exprimer.

Illustration : action préventive par des dépliants largement diffusés, voir Ecoles des Parents de Paris, les lettres adressées à époques régulières aux jeunes mamans, les informant du processus du développement de bébé ces prochains mois, les invitant à faire contrôler ce développement auprès de spécialistes).

IV. ÉQUIPE ENTRE L'ACTION OFFICIELLE ET L'ACTION PRIVÉE

Jean Lacroix, lors des dernières Semaines sociales en France, analysant l'évolution des formes que prend aujourd'hui, en Europe occidentale, l'aide sociale et notamment la politique de protection de l'enfance et d'aide à la famille, parlait de « privatisation » de l'action officielle (un service social officiel ne présente plus en effet le visage traditionnel d'un service administratif) et de « publicisation » de l'action privée (toujours plus fortement subventionnée). On remarque que ces deux courants d'action sont de plus en plus solidaires sur le

plan pratique. De cette solidarité doit se dégager le caractère spécifique de chacun par une étroite coordination, évitant les doubles emplois et stimulant l'ensemble des efforts pour répondre aux besoins signalés par une **approche scientifique des problèmes**.

L'Etat, gardien de l'ordre public, a une responsabilité potentielle pour le développement de l'équipement socio-éducatif. Si les adultes en général sont solidaires des parents de leur groupe social, réciproquement, les parents pris individuellement doivent se sentir solidaires de l'équilibre social, donc intervention possible de la société — pouvoir judiciaire ou pouvoir administratif — et encouragement apporté par les pouvoirs publics aux efforts de prévention.

V. ÉQUIPE DE SYNTHÈSE

Toute action sociale exige aujourd'hui d'être planifiée par une volonté conjointe des responsables des services officiels et privés. Un meilleur équilibre social, non par le développement des services sociaux, ni par la dispersion des efforts de l'initiative privée, mais par la seule coordination de ces deux dynamismes complémentaires.

L'équilibre social égale une socialisation inévitable vu le phénomène de pression sociale, mais non une étatisation; l'équilibre social est représenté par la mise à profit de tous les dynamismes individuels au niveau du quartier tout d'abord, d'une ville, d'un pays. C'est à ce niveau notamment que les méthodes de service social utilisant la technique de l'organisation communautaire peuvent apporter une aide réelle à ces efforts; on a cru trop longtemps que l'aide sur le plan de l'organisation communautaire ne devait concerner que les pays en voie de développement! (**Illustration :** le Social Planning Council de Toronto et le Centre de culture et de loisirs).

CONCLUSIONS

L'autorité en éducation n'est pas un problème à part, isolé d'un contexte social, mais un chaînon essentiel et déterminant de la fonction éducative, de la préparation et de l'accueil qu'une société réserve à sa jeunesse.

Pierre Zumbach.

L'autorité dans l'apprentissage

Plus particulièrement encore que lorsqu'elle s'exerce dans des secteurs tels que la famille, les mouvements de jeunesse, voire l'école, on pourrait dire que l'autorité qui se manifeste dans le domaine de l'apprentissage repose sur un certain nombre de règles de droit public destinées à la garantir et à la consolider.

On pourrait dès lors admettre qu'il n'est pas question de mettre en doute la réalité de cette autorité puisqu'elle peut s'appuyer sur un contrat, d'ailleurs librement consenti, que l'influence des représentants légaux se double de celle qu'exerce dorénavant le patron et qu'au surplus les programmes du travail, des cours et des examens garantiront la bonne marche et l'aboutissement de toutes choses.

Précisons d'emblée que dans beaucoup de cas les points d'appui dont nous parlons sont valables et que pour un contingent non négligeable de jeunes gens et de jeunes filles la période de l'apprentissage est probablement la première étape de la vie où l'autorité apparaît

réellement, sous sa vraie forme et avec ses véritables effets.

Il y a bien des chances pour que ces jeunes-là aient été efficacement modelés au creuset d'une discipline saine et constructive telle qu'elle peut être souhaitée à l'égard d'un adolescent. Nous n'avons dès lors pas à nous attarder sur leur cas.

Disons plutôt quelques mots de cas d'apprentis pour lesquels un manque d'autorité, à un échelon ou à un autre, est apparu comme préjudiciable.

I

Dans la première catégorie de ceux-ci nous situons les jeunes des deux sexes dont les parents — à condition qu'ils existent — n'ont guère imposé leur volonté et encore moins imprimé une ligne de conduite durant les dernières années de scolarité de leur progéniture.

L'âge d'entrer en apprentissage est maintenant là. Ouf! disent ces parents. Nous allons enfin pouvoir abandonner totalement ce semblant d'autorité que nous

nous sentions tenus d'exercer, pour la forme du moins, à l'égard de notre fils et de notre fille.

A d'autres, maintenant, le soin et le souci de faire observer des règles, d'imposer des devoirs, de rappeler ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, d'éduquer en quelque sorte. Il y aura, pour cela, un patron, un contre-maître, des aînés comme camarades de travail, un commissaire professionnel, des maîtres aux cours, une commission d'apprentissage, etc. Notre enfant sera bien obligé de marcher droit... et nous serons surtout hors du débat, si débat il doit y avoir !

Ce désintéressement des représentants légaux de l'apprenti (qui intervient ou se poursuit au moment même où s'accomplit ce passage délicat de l'école à la vie active et pratique) est bien entendu néfaste. Les commissions d'apprentissage, de nombreux patrons et, d'une manière générale, tous ceux qui, à un titre ou à un autre sont liés à l'apprentissage, pourraient témoigner longuement à ce propos. La situation est d'ailleurs parfois la même à l'égard des écoles de métiers qui forment des apprentis au même titre que les employeurs.

Il faut croire, du reste, que les constatations que nous relevons ont pu être faites un peu partout puisqu'elles ont conduit, à l'occasion de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, actuellement en cours, à l'introduction dans le nouveau texte de dispositions précises rendant les parents, ou un autre représentant légal, responsables de la bonne marche d'un apprentissage aussi bien que le patron ou la direction d'une école professionnelle.

Relevons en passant que si nous voulions rechercher méthodiquement la source de ce défaut d'autorité de la famille en liaison avec l'apprentissage, nous serions amenés à constater, pour commencer, que le 50 % environ des familles d'apprentis (et le fait n'est pas propre à ce coin de pays seulement) présentent à des titres et degrés divers une anomalie quelconque : absence des père et mère ou de l'un d'eux, cohabitation d'enfants issus de deux sources différentes, situation spéciale née d'un divorce, entente difficile entre les représentants légaux, présence, dans le cercle familial, de tierces personnes qui ne peuvent que troubler l'harmonie souhaitable, etc.

Dans le fond, compte tenu de tout et pour clore sur ce point, c'est presque un miracle que les choses aillent encore si bien !

II

Abordons maintenant une autre face du problème : celle qui a trait à la responsabilité du patron.

Là encore, en songeant aux milliers d'apprentis qui évoluent normalement durant toute leur période de formation, on doit admettre que la très grande majorité des patrons accomplissent à bon escient les devoirs qui leur incombent. En matière d'autorité, rien de comparable, bien sûr, à celle qui s'exerçait, de la part des patrons des XVII^e et XVIII^e siècles, sur les apprentis de l'époque, au temps des corporations.

Ces pressions là conduiraient aujourd'hui à une révolution sociale incompatible avec l'idée qu'on s'est faite dès lors de l'apprentissage. Personne n'aurait quoi que ce soit à y gagner.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, la véritable autorité est liée à l'exemple. Le comportement du maître fournira le meilleur reflet d'une application efficiente des principes les plus recommandables. L'apprenti doit pouvoir discerner dans son patron un exemple qu'il s'efforcera d'imiter. En ce faisant, il

attachera autant d'importance à ce qu'il voit et à ce qu'il vit qu'à ce qu'il entend.

Si nous devons nous arrêter aux quelques incidences d'une autorité qui n'est pas suffisamment exercée ou qui est maladroitement imposée par un patron à l'égard de ses apprentis nous pourrions citer :

- a) les cas où le caractère même d'un métier (nous pensons à certaines professions où l'artiste paraît prendre une place plus grande que l'artisan) autorise une tolérance très grande à tous points de vue ; on a l'impression, en côtoyant ces métiers, que la crainte d'imposer une ligne de conduite dans l'exécution du travail va jusqu'à permettre toutes les tolérances possibles à l'égard des apprentis ; ce système peut convenir à un élément bien équilibré ; il est néfaste pour un élément faible ;
- b) les cas où le patron n'est pas en mesure d'exercer lui-même son autorité et où, faute de l'avoir déléguée d'une manière précise, il la rend imprécise, anonyme, donc inefficace (cas typiques des métiers qui s'exercent sur un chantier où l'on occupe beaucoup de collaborateurs) ;
- c) enfin les cas où le patron, croyant agir dans le bon sens, est trop dur, manque de psychologie, néglige d'apprendre à connaître les véritables causes de certaines déficiences de ses apprentis en écartant ainsi toute véritable chance de réussite.

A ce propos, il est intéressant de relever que, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas hostiles aux effets d'une autorité sévèrement marquée, à condition qu'elle repose sur des critères solides et objectifs.

Dans une récente enquête instruite par les experts aux examens pédagogiques de recrues, on avait demandé aux candidats de traiter, sous forme de travail écrit, trois sujets à choix dont l'un était intitulé : « Un chic patron ».

Parmi ceux qui s'arrêtèrent au choix de ce sujet, on est étonné de trouver plusieurs candidats qui appréciaient d'avoir été conduits un peu durement par leur patron d'apprentissage. Nous relevons notamment ce qui suit :

« Bien des fois, j'aurais tout envoyé promener ; je reconnais maintenant que mon patron avait raison de me tenir et d'être exigeant.

Dire qu'au début de l'apprentissage, j'avais ouvert un « recueil des engueulées » où je notais chaque fois le motif et le degré de fureur de mon patron. — Durant une année, je fis tout ce qui était en mon pouvoir pour me faire renvoyer, mais mon patron ne se découragea pas. — Il ne perdit pas son temps, car dans les deux dernières années de mon apprentissage, je lui donnai entière satisfaction.

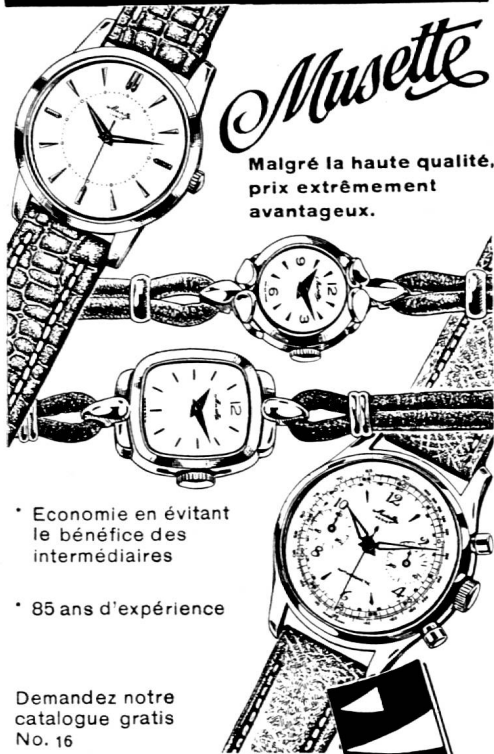
Je reconnais maintenant que c'est la patience de mon patron qui m'a permis de terminer ma formation et de devenir un employé qualifié ».

Ces affirmations réconfortantes nous amènent à conclure en disant que la jeunesse d'aujourd'hui, comme celle d'hier et probablement de tous les temps, désire être comprise jusque dans ses erreurs et ses déficiences. Si les aînés la prennent au sérieux et font appel à sa raison, cette jeunesse mettra en général son cœur à mieux apprendre et à suivre le bon chemin. A nous de savoir de quelle autorité il faut faire preuve pour l'aider avec efficacité.

J.-E. Miauton

chef du service cantonal de la formation professionnelle, Lausanne.

Directement de la fabrique



Musette

Malgré la haute qualité,
prix extrêmement
avantageux.

* Economie en évitant
le bénéfice des
intermédiaires

* 85 ans d'expérience

Demandez notre
catalogue gratis
No. 16

BON

A Guy-Robert, Fabrique Musette,
La Chaux-de-Fonds 16

Envoyez-moi GRATIS votre catalogue No. 16 riche-
ment illustré contenant le choix complet des montres
Musette de toutes catégories de prix et d'exécution.

Nom:

Profession:

Adresse:

A expédier dans enveloppe ouverte affranchie à 5 cts.

Cave de la Crausaz, Féchy

Betemps Frères, prop., Féchy-Dessous.
Fameux cru de la Côte 1960. 1 fr. 70 pris à
la cave. 1 fr. 90 franco gare. Verre à rendre.
Caisse de 30 bouteilles. Tél. (021) 76 53 54.

La Brasserie Bâloise

salle à manger-carnotzet
G. Matthey-Oberli

La Chaux-de-Fonds

Premier-Mars 7a tél. 039 2 28 32

menu s/assiette Fr. 2.—
steak ou tranche panée
ou côte de porc et frites . . Fr. 2.—
demi-poulet frites s/assiette Fr. 3.—
et une cave renommée

Lecteurs...

favorisez nos annonceurs

Baumann-Jeanneret

49, RUE DU STAND
Meubles de bureau

3, Bd GEORGES-FAVON
Tél. (022) 24 22 10
GENÈVE

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Tous vos livres

**A
LA CITÉ
DU
LIVRE**

La Chaux-de-Fonds / Le Locle

Nouveautés en compas Kern

Etuis métalliques
élégants et prati-
ques pour la plupart
des compas de
précision chromés
dur.
Tire-lignes à pointes
en métal dur,
pratiquement inu-
sables même sur
feuilles en matière
synthétique.

Kern & Cie. SA Aarau

